

# NATURA 2000

## Directive Oiseaux



Circaète Jean Le Blanc (LPO)



### DOCUMENT D'OBJECTIFS DIRECTIVE OISEAUX

**Gorges de la Sioule  
Site FR 831 2003**

**Rapport final  
Validation en comité de pilotage du 26 novembre 2004**

**Avril 2005**



## Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE    MÉTHODOLOGIE .....</b>	<b>5</b>
1.1. - MÉTHODOLOGIE ANALYTIQUE.....	6
1.2. - LA CONCERTATION .....	6
<b>DEUXIÈME PARTIE    LE SITE.....</b>	<b>9</b>
2.0. – LE TERRITOIRE.....	10
2.1. - LE PAYSAGE .....	10
2.2. - GÉOLOGIE ET GÉOMORPHOLOGIE.....	11
2.3. - HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE.....	11
2.4. - CLIMAT .....	12
2.5. - OCCUPATION DU SOL.....	12
2.6. - LE DIAGNOSTIC DE L'AVIFAUNE.....	13
2.6.1. - Les espèces de l'annexe 1 .....	13
2.6.2. - Les espèces de l'annexe 2 .....	14
2.6.3. - Les espèces nicheurs de l'annexe 1 et les milieux .....	15
2.6.4. - Cartographie de quatre espèces.....	16
<b>TROISIÈME PARTIE    LES ACTIVITÉS HUMAINES.....</b>	<b>17</b>
3.1. - L'AGRICULTURE ET LES MILIEUX OUVERTS .....	18
3.2. - L'ACTIVITÉ FORESTIÈRE.....	18
3.3. - LE TOURISME ET LES LOISIRS .....	19
3.4. - L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE .....	20
<b>QUATRIÈME PARTIE.....</b>	<b>21</b>
4.1. - RESPONSABILITÉ DU SITE POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ .....	22
4.2. - PRINCIPAUX FACTEURS D'ÉVOLUTION.....	23
4.2.1. - Les activités agricoles .....	23
4.2.2. - Les milieux forestiers .....	24
4.2.3. - Autres activités humaines .....	25
4.2.4. - Aménagement du territoire et politique de l'État .....	25
4.3. - DÉFINITION DES OBJECTIFS ET STRATÉGIES .....	29
4.3.1. - Gestion des milieux .....	29
4.3.2. - Accompagnement des activités humaines .....	30
4.3.3. - Animation, suivi scientifique, coordination, communication, pédagogie .....	31
<b>CINQUIÈME PARTIE    LES FICHES ACTION.....</b>	<b>33</b>

## Introduction

La Directive "Oiseaux" 79-409 du Conseil du 2 avril 1979 concerne la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux dans les États-Membres et celle de leurs habitats.

Elle prévoit la constitution d'un réseau écologique européen cohérent, dit Réseau Natura 2000. Les sites de ce réseau abritent des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Chaque État membre doit désigner des Zones de Protection Spéciales (Z.P.S.).

L'inventaire réalisé sur la Zone d'Importance Communautaire pour la Conservation des Oiseaux Sauvages (Z.I.C.O.) n° AE 03 des Gorges de la SIOULE a été, dans le cadre de la Directive "Oiseaux", considéré d'intérêt majeur.

Cette zone a très tôt attiré l'attention de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.) ; les études et suivis menés par la L.P.O. ont confirmé la grande diversité du site. La Z.I.C.O. constitue la base scientifique de proposition du contour de la future Z.P.S.

La conservation des espèces est avant tout dépendante de la conservation des espaces abritant les habitats nécessaires à leur vie et à leur reproduction.

Il s'agit donc de concilier les exigences écologiques des espèces et leurs habitats avec les exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que les particularités locales.

Les États membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats d'espèces pour lesquels chaque Z.P.S. a été désignée.

Chaque État dispose du choix des moyens (mesures réglementaires, administratives ou contractuelles) pour répondre à cette obligation de résultats.

La France a opté pour la contractualisation, en prenant la voie de la concertation locale.

Le présent rapport constitue le document d'objectifs du site Natura 2000 "Oiseaux" des "Gorges de la Sioule" n° FR 831 2003 qui touche deux départements : l'Allier et le Puy de Dôme.

Simultanément, le site Natura 2000 "Habitats" n° 830 1034, dont le périmètre est plus restreint, fait l'objet d'un DOCOB séparé.

Le présent document - dit "DOCOB "Oiseaux" - accompagnera localement l'acte de désignation officielle de ce site en Zone de Protection Spéciale.

Le DOCOB "Habitats" accompagnera localement l'acte de désignation officielle de ce site en Zone Spéciale de Conservation.

Ces deux DOCOB, "Oiseaux" et "Habitats" ont été élaborés par l'O.N.F. (Office National des Forêts) en collaboration avec la L.P.O. pour la Directive "Oiseaux", le Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne (C.E.P.A.) et le Conservatoire des Sites de l'Allier (C.S.A.) pour la directive "Habitats" sous l'autorité de Madame le Sous-Préfet de RIOM (Puy-de-Dôme) qui fut la coordinatrice de l'opération, et Messieurs les Sous-Préfets de MONTLUÇON (Allier) et VICHY (Allier).

Les deux documents, menés de front présentent :

- la méthodologie appliquée,
- l'état des lieux du site,
- les activités humaines,
- la synthèse des enjeux et la définition des objectifs,
- le programme d'actions, proposé pour six ans.

Ils ont pu être élaborés grâce à la participation active de tous les membres du Comité de Pilotage - ou leurs représentants - qui ont bien voulu participer aux différents groupes de travail.

Que toutes ces personnes en soient remerciées.

## Première partie

---

# Méthodologie

Le rapport principal présenté ici doit définir les objectifs de gestion du site en fonction des enjeux biologiques, physiques et humains.

Les différentes phases de son élaboration ont été concomitantes à celle du DOCOB pour la Directive "Habitats", Z.S.C. n° 830 1034.

Ce document s'articule en trois phases : Analyse - Synthèse - Programme d'actions.

Il se présente en deux fascicules, le deuxième regroupant Synthèse et Programme d'actions.

## 1.1. - Méthodologie analytique

Un important travail a été engagé dès 2002 de :

- recueil et analyse d'éléments bibliographiques et cartographiques existants, et notamment des études menées par la Ligue pour le Protection des Oiseaux (L.P.O.)
- travail de terrain : inventaire, localisation et description

La cartographie de l'occupation du sol a été réalisée par la L.P.O. à partir de photographies aériennes de l'Institut Géographique National (I.G.N.).

Cette cartographie a été saisie sous Système d'Information Géographique (S.I.G.) à l'échelle du 1/25 000<sup>ème</sup>.

La cartographie des domaines vitaux de quatre espèces nicheuses de références a été réalisée par la L.P.O. au 1/100.000<sup>ème</sup> et a été saisie sous S.I.G.

## 1.2. - La concertation

Le Comité de Pilotage a été constitué par arrêté préfectorale interdépartemental du 7 décembre 2001. Il comprend 76 membres (9 pour les services de l'Etat, 37 pour les élus locaux, 24 pour les socio-professionnels et 6 pour les personnes qualifiées).

Le Comité de Pilotage interdépartemental (Puy de Dôme et Allier) s'est réuni quatre fois :

- le 13 décembre 2002 à MENAT (63)
- le 13 mars 2003 à CHOUVIGNY (03)
- le 19 juin 2003 à AYAT-SUR-SIOULE (63)
- le 23 novembre 2004 à POUZOL (63)

La réunion du 13 décembre 2002 a permis d'arrêter quatre groupes de travail thématique :

- Agriculture, Forêt,
- Rivière,
- Oiseaux,
- Loisirs, Activités, Urbanisation, Aménagement,

auxquels ont pu s'inscrire les membre du Comité de Pilotage ou leurs représentants.

Chacun de ces groupes s'est réuni avant le deuxième Comité de Pilotage ; le groupe de travail "Agriculture, Forêt" a nécessité l'organisation de deux réunions.

De cette première étape est ressorti que de nombreuses problématiques et des enjeux majeurs rassemblaient les groupes :

- "Agriculture, Forêt" "Oiseaux"
- "Rivière" & "Loisirs, Activités, Urbanisation, Aménagement".

Il ont donc fusionnées pour la deuxième étape de réunions préalables au troisième Comité de Pilotage.

Par ailleurs, outre divers contacts "techniques" avec divers organismes, ont eu lieu :

- une réunion spécifique d'information avec les membres "Allier" du Comité de Pilotage à la demande de certains élus (19 mars 2003) en mairie d'ÉBREUIL.
- deux tournées de terrain, ouverte à tous les membres du Comité de Pilotage et tous les inscrits aux différents groupes de travail; ont eu lieu les 5 et 10 juin 2003.

Le contour définitif de la future Z.P.S. n° 831 2003 a été validé lors du Comité de Pilotage du 19 juin 2003. Il inclut l'extension sur l'Allier en se superposant au périmètre du site de la Directive "Habitats" n° 830 1034.

Le DOCOB et son programme d'action a été validé le 23 novembre 2004.



**Allouette lulu (LPO)**



## Deuxième partie

### Le site

## 2.0. – Le territoire

La future Z.P.S. couvre 31 communes dont 8 sur l'Allier et 23 sur le Puy de Dôme, le long de la Sioule.

Le tableau suivant récapitule les surfaces par commune touchée par la Z.P.S.:

Département	Commune	Surface (ha)
Allier	Begues	84
	Chouvigny	698
	Ebreuil	136
	Jenzat	110
	Mazerier	66
	Nades	109
	Saint-Bonnet-Rochefort	154
	Vicq	13
<b>Total Allier</b>		<b>1371</b>
Puy de Dôme	Ayat-sur-Sioule	826
	Blot-l'Eglise	762
	Chapdes-Beaufort	942
	Chateauneuf-les-Bains	1496
	La Goutelle	59
	Les Ancizes-Comps	2063
	Lisseuil	651
	Menat	739
	Miremont	2186
	Montfermy	519
	Pouzol	722
	Queuille	861
	Saint-Angel	511
	Saint-Gal-sur-Sioule	456
	Saint-Georges-de-Mons	805
	Saint-Gervais-d'Auvergne	2712
	Saint-Jacques-d'Ambur	2134
	Saint-Priest-des-Champs	2326
Saint-Quintin-sur-Sioule	39	
Saint-Remy-de-Blot	1236	
Sauret-Besserve	1036	
Servant	868	
Vitrac	709	
<b>Total Puy de Dôme</b>		<b>24656</b>
<b>Total</b>		<b>26026</b>

## 2.1. - Le paysage

La SIOULE traverse du sud-ouest au nord-est la région des COMBRAILLES ; ce pays constitue un vaste plateau, doucement incliné en direction du nord.

La rivière, très sinueuse, entaille ce plateau avec des dénivelés pouvant aller jusqu'à 300 m du rebord du plateau au lit de la SIOULE.

Le paysage est marqué par ce fort encaissement qui donne son identité au site des "Gorges de la SIOULE".

Plusieurs beaux méandres (dont ceux de QUEUILLE et CHÂTEAUNEUF) et les zones les plus encaissées (gorges de CHOUVIGNY) présentent les paysages les plus remarquables.

La vallée s'ouvre au niveau du bassin d'ÉBREUIL avant de retrouver son paysage escarpé à nouveau du horst <sup>(1)</sup> de JENZAT.

## 2.2. - Géologie et géomorphologie

Le paysage actuel est l'héritage direct d'événements qu'a subi la vieille pénéplaine lors de la formation des Alpes, entraînant le soulèvement du Massif Central et provoquant localement :

- l'inclinaison du plateau,
- l'effondrement de la Limagne,
- des formations volcaniques (Chaîne des Puys).

Après avoir parcouru depuis sa source (au lac Servières) les terrains volcaniques du SANCY et de la Chaîne des Puys, l'essentiel du parcours de la SIOULE dans la zone Natura 2000 s'effectue au sein du socle cristallophyllien (granites et roches métamorphiques).

De façon générale, la partie amont apparaît plutôt granitique (granite et migmatite) alors qu'à l'aval, les gneiss et micaschistes dominent.

On note également d'autres formations dont :

- les formations volcaniques et volcano-sédimentaires rapportées au Viséen supérieur (ère primaire) dites de CHATEAUNEUF ;
- les formations alluviales présentes principalement au niveau du bassin d'ÉBREUIL ; ces formations sont cartographiées également en amont, de façon discontinue jusqu'au delà de PONT DE MENAT et en aval à la traversée du horst de JENZAT.

## 2.3. - Hydrographie et hydrologie

De sa source au puy de SERVIÈRES à sa confluence dans l'ALLIER, la SIOULE reçoit plus d'affluents en rive gauche qu'en rive droite, ce qui constitue un bassin versant de la SIOULE plus étendu dans la partie ouest ; elle reçoit aussi sur son parcours de nombreux petits ruisseaux.

Sur le parcours de la rivière au sein de la zone Natura 2000, les affluents (*et ruisseaux*) sont, d'amont à l'aval :

- en rive gauche : le SIOULET (*COLI, CHALAMONT, CUBES, BRAYNANT, ruisseau de BORD, ruisseau de FAYE, GOURDONNE, CEPE, VEAUCE*),
- en rive droite : (*CHABANNE, MAZIERES*), la VIOUZE, (*COTTANIAUX, CIGOGNE*)

De sa source à 1 140 m d'altitude à sa confluence à 220 m, le linéaire de la SIOULE est de 155 kms. Sur son parcours de 84 kms au sein du site «Oiseaux», l'altitude varie de 280 m à 557 m.

## 2.4. - Climat

L'influence climatique dominante dans la partie amont est sub-atlantique, mais on note des caractères de plus en plus continentaux en aval : la conséquence première est donc une diminution de la lame d'eau annuelle de l'amont à l'aval mais aussi une répartition annuelle moins satisfaisante.

Le fort encaissement induit également des microclimats contrastés, avec des versants sud chauds et des versants nord frais où le confinement peut entraîner des "inversions" d'étages (la chênaie étant au dessus de la hêtraie).

## 2.5. - Occupation du sol

Le site "Oiseaux" des Gorges de la SIOULE est marqué par une occupation des sols très forestière sur les versants de la vallée.

Formation	Surface (en ha)	Pourcentage
Bois feuillus	9 444	38,3%
Bois mixtes	737	2,8%
Bois résineux	817	3,1%
Plantations	293	1,1%
Système prairial bocager	4 573	17,6%
Système prairial ouvert	7 925	30,5%
Cultures	314	1,2%
Landes et friches	922	3,5%
Roches nues	120	0,5%
Cours et plans d'eau	783	3,0%
Zones urbanisées	98	0,4%
<b>Total</b>	<b>26026</b>	<b>100,0%</b>



## 2.6. - Le diagnostic de l'avifaune

Le diagnostic a été principalement effectué par la L.P.O. lors d'observations depuis de nombreuses années, en particulier dans le cadre d'études de 2001.

### 2.6.1. - Les espèces de l'annexe 1

Espèces nicheuses :

ESPÈCES inscrites à l'annexe 1		Nicheurs	Habitats	Nombre de couples nicheurs
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	Oui	Forêt-prairies-bocage	6-10
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Oui	Milieux ouverts-landes-bocage	Plus de 100
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Oui	Forêt-landes-bocage	20-50
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Oui	Cultures-prairies-landes-zones humides-coupes forestières	5-10
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Oui	Cultures-prairies-landes-zones humides-coupes forestières	10-15
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Oui	Forêt-landes-milieux ouverts-friches	9-12
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Oui	Landes-plantations-régénérations	plus de 50 couples
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Oui	Zones rupestres	5
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Oui	Zones rupestres-milieux ouverts	22-27
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Oui	Cours d'eau	> 10
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Oui	Forêt-cours et plans d'eau-bocage-prairies	30-60
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Oui	Forêt-bocage-prairies-landes	20-30
Œdicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	Oui	Cultures-prairies	1-5
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Oui	Forêt feuillue ou mixte	8-10
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Oui	Forêt feuillue	plus de 5
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Oui	Forêt feuillue ou mixte	25-50
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Oui	Landes arbustives-prairies et haies	500 couples minimum

Autres espèces :

ESPÈCES	inscrites à l'annexe 1	Statut
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	M
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	M
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	M
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	M
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	M
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	M
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	M
Faucon émerillon	<i>Falco colombarius</i>	M
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	M

ESPÈCES	inscrites à l'annexe 1	Statut
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	M
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	M
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	M
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	M
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	M
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	M
Traquet rieur	<i>Oenanthe leucura</i>	M
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	P

## 2.6.2. - Les espèces de l'annexe 2

ESPÈCES		Nicheurs	Habitats	Statut dans la ZPS
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Oui	Milieus ouverts-cultures	N
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Oui	Forêt feuillue ou mixte	N
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>			M
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>			P
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Oui	Cultures-prairies	N
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Oui	Zones humides	N
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Oui	Habitat humain-zones rupestres	N
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Oui		M
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Oui	Forêt-bocage-prairies	N
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>			M
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Oui	Forêt-bocage-prairies	N
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Oui	Forêt-bocage-prairies	N
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Oui	Zones humides	N
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Oui	Forêts	N
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Oui	Forêt-bocage-prairies	N
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Oui	Forêt-prairies	N
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>			M
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Oui	Forêts	N
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Oui	Forêt-parcs et jardins-bocage	N
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Oui		M
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Oui	Cultures-prairies	N
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Oui	Cultures-prairies-landes	N
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Oui	Bocage	N
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Oui	Forêt	N
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Oui	Forêt-bocage	N
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>			M
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>			M
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Oui	Milieus ouverts avec buissons	N
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Oui	Villages	N
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Oui	Zones humides-cultures-prairies	N

N : Nicheur  
M : Migrateur  
P : Présent

### 2.6.3. - Les espèces nicheurs de l'annexe 1 et les milieux

Espèces	Bois feuillus	Bois mixtes	Résineux	Plantations	Prairial bocager	Prairial ouvert	Cultures	Landes et friches	Rochers	Cours et plans d'eau	Marais	Zones urbanisées
Aigle botté	Nidif. Alim.	Nidif. Alim.	Nidif. Alim.°		Alim.	Alim.	Alim.	Alim.		Déplac <sup>nts</sup>	Alim.	
Alouette lulu					Nidif. Alim.	Nidif. Alim.	Alim.	Nidif. Alim.				
Bondrée apivore	Nidif. Alim.	Nidif. Alim.	(Nidif. Alim.)		Nidif. Alim.	Alim.		Alim.			Alim.	
Busard cendré	Nidif. (coupes)	Nidif. (coupes)	Nidif. (coupes)	Nidif. (coupes)	Alim.	Nidif. Alim.	Nidif. Alim.	Nidif. Alim.			Nidif. Alim.	
Busard Saint-Martin	Nidif. (coupes)	Nidif. (coupes)	Nidif. (coupes)	Nidif. (coupes)	Nidif. Alim.	Nidif. Alim.	Nidif. Alim.	Nidif. Alim.			Nidif. Alim.	
Circaète Jean-le-Blanc	Nidif.	Nidif.	Nidif.		Alim.	Alim.		Alim.				
Engoulevent	Nidif. Alim. (coupes)	Nidif. Alim. (coupes)		Nidif. (coupes)			Nidif. Alim.					
Faucon pèlerin					Alim.	Alim.	Alim.	Alim.	Nidif.	Alim.	Alim.	Alim.
Grand duc					Alim.	Alim.	Alim.	Alim.	Nidif.		Alim.	Alim.
Martin pêcheur										Nidif. Alim.		
Milan noir	Nidif.	Nidif.			Nidif. Alim.	Alim.	Alim.	Alim.		Alim.	Alim.	Alim.
Milan royal	Nidif.	Nidif.	Nidif.		Nidif. Alim.	Alim.	Alim.	Alim.		Alim.	Alim.	Alim.
Pic cendré	Nidif.	Nidif.			Alim.	Alim.				Nidif. (ripisyle)		
Pic mar	Nidif. Alim.				Nidif. Alim.							
Pic noir	Nidif. Alim.	Nidif. Alim.	Nidif. Alim.		Alim.							
Pie-grièche écorcheur					Nidif. Alim.	Nidif. Alim.		Nidif. Alim.				

Abréviations utilisées :

- *Nidif.* : nidification
- *Alim.* : alimentation

## 2.6.4. - Cartographie de quatre espèces

Dans l'annexe cartographique sont présentés quatre plans de présence de l'Aigle botté, du Faucon pèlerin, du Grand Duc et du Circaète Jean-le-Blanc.



**Circaète Jean-Le-Blanc (LPO)**



**Faucon pèlerin (LPO)**



*Aigle botté (LPO)*

## Troisième partie

# Les activités humaines

### 3.1. - L'agriculture et les milieux ouverts

Avec 47 % du site «Oiseaux» occupés par la prairie, l'activité agricole majeure sur le site est l'élevage, principalement bovin ; l'élevage "à viande" domine en zone aval et se partage avec, l'élevage laitier en zone amont. L'élevage ovin est secondaire. La culture reste surtout concentrée dans le bassin d'EBREUIL (1,2 % du territoire).

Avec le vieillissement de la population des exploitants, le risque de déprise agricole est une problématique majeure. On constate d'ores et déjà, l'abandon des pâtures peu accessibles et de landes anciennement parcourues.

Parmi les pratiques liées à l'agriculture qui peuvent s'avérer dommageables pour l'avifaune, on note :

- la fauche précoce qui permet la récolte d'un fourrage de qualité ; elle peut provoquer des destructions d'oiseaux nichant au sol ;
- les traitements vermifuges de la famille des helminthocides (Ivermectine en particulier) : ces substances actives, administrées aux bovins, perturbent toute la chaîne alimentaire. En effet, la matière active se retrouve dans les bouses et entraîne la destruction des insectes coprophages ; il peut dès lors y avoir, ou contamination directe des oiseaux insectivores mais aussi des chauves-souris, ou diminution drastique des disponibilités alimentaires des insectivores. Sur ces espèces, les effets sont accentués en période d'élevage.

Il semble que les pratiques locales de traitement vermifuge soient assez raisonnables :

- traitement plutôt pratiqué en automne,
- forme "bolus intestinal", à diffusion lente, et la plus dangereuse, peu ou pas utilisée ;

Les campagnes d'empoisonnement du campagnol terrestre (rat taupier) à base de bromadiolone: il s'agit d'un anticoagulant utilisé lors des pullulations de campagnol terrestre (rat taupier) ; cette pratique cause des dommages aux prédateurs, dont des oiseaux.

Les traitements ne peuvent être réalisés que par les groupements de défense contre les ennemis des cultures ; ces luttes collectives sont réglementées par l'arrêté du 17 décembre 2001 et encadrées par arrêtés préfectoraux et municipaux.

Le S.R.V.P. (le Service Régional de la Protection des Végétaux) a mis en place un réseau de surveillance des pullulations ; un des objectifs est de mieux cerner la complexité de la biologie de l'espèce et de traiter avant pullulation. Les risques de pullulation concernent surtout la partie amont du site «Oiseaux»

### 3.2. - L'activité forestière

La forêt occupe 44 % du site "Oiseaux". Elle se partage en boisements feuillus (84,4 %), résineux (9,2 %) et mixtes (6,4 %). Dans les zones accidentées de la vallée, la sylviculture pratiquée reste à minima ; les boisements feuillus, quelquefois mixtes (pin sylvestre introduit au XIX<sup>ème</sup> siècle) dominent largement le paysage. La principale production est le bois de chauffage.

Ailleurs, quelques hêtraies sont susceptibles de produire du bois d'œuvre. C'est aussi la destination des peuplements résineux introduits au XX<sup>ème</sup> siècle, lorsqu'ils sont en station et que les conditions d'exploitation sont bonnes ; on constate en effet des problèmes de commercialisation de ce type de produit.

Malgré l'occupation importante de la forêt sur le site "Oiseaux", l'activité forestière reste très modeste. Les perturbations principales qu'elle occasionne sur l'avifaune sont liés aux dérangements en période de reproduction.

### **3.3. - Le tourisme et les loisirs**

#### **• Chasse**

La chasse est pratiquée essentiellement à travers des sociétés communales de chasse, à part la location de chasse par adjudication en forêt domaniale.

La chasse n'est pas une pratique dérangeante pour la faune dès lors que la réglementation est respectée : les espèces des annexes 1 et 2 sont pour la plupart protégées, ou en effectif non menacés pour celles qui ne le sont pas. La chasse a lieu en dehors des périodes de reproduction, stades où le dérangement aurait le plus d'impact sur les oiseaux.

#### **• Pratiques de loisirs à risques**

Il s'agit là des pratiques de sports motorisés non encadrées.

Ces sports peuvent entraîner, outre des dégradations de voiries, de très fortes perturbations des habitats et un dérangement pour les espèces, voir des mortalités directes ou indirectes.

On peut citer des pratiques sauvages comme des parcours en moto sur de fortes pentes ou le long des petits ruisseaux !

Les collectivités locales se trouvent démunies pour contrôler de telles pratiques, notamment vis à vis du respect des Arrêtés municipaux. Puisque hors structure, il est par ailleurs difficile de sensibiliser le public concerné.

#### **• Randonnée**

Généralement initiés par CHAMINA, divers sentiers de petite randonnée sont balisés sur le site. La pratique est familiale et concerne la population locale (jusqu'à l'agglomération clermontoise) et le tourisme de passage.

Ce sport grand public peut représenter un vecteur de découverte du milieu naturel, sur lequel peuvent s'appuyer des actions d'information et sensibilisation.

#### **• Escalade**

Deux sites sont actuellement équipés pour la pratique de l'escalade, sur les communes de CHOUVIGNY et BLOT-L'ÉGLISE.

La pratique de ce sport reste pour l'heure à un niveau modeste.

A noter que sur le site de BLOT (en forêt domaniale), un bloc s'est détaché en début 2003.

Les deux sites existants ne sont pas fréquentés, ni par le Faucon pèlerin ni par le Grand duc d'Europe. De façon générale, c'est en période de reproduction que l'escalade est dérangeante, soit de février à juin.

L'extension de la pratique à de nouveaux sites devrait être soumise à avis, le problème principal était la présence potentielle et la période de reproduction du Faucon pèlerin.

### 3.4. - L'aménagement du territoire

- La desserte

L'amélioration de la desserte est indispensable pour pérenniser les activités économiques, garantes en particulier de l'ouverture de certains milieux (prairies, régénération forestière).

Mais l'aménagement de nouvelles dessertes devra éviter la dégradation des habitats rares et à préserver, et veiller à maintenir des zones de tranquillité pour les espèces.

- Les points noirs

La décharge des Ancizes fait a priori peser un risque de toxicité sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Une étude a cependant montré que la décharge ne contiendrait que des matières inertes. Le projet de requalification, en cours, devra conforter l'innocuité de la décharge, passant par une reconquête paysagère et environnementale du secteur.

- Aménagement hydroélectrique : Les Fades – Queuille

Les deux barrages des FADES et de QUEUILLE ont fortement perturbé la dynamique du cours d'eau et entraîné la rupture du corridor écologique. Ils ont également induit la destruction des forêts alluviales sur toute la longueur des retenues.

Ce type d'ouvrage permet à E.D.F. de fournir l'énergie électrique lors des pics de consommation électrique. L'énergie n'étant pas stockable, E.D.F. doit être très réactif, d'où des fluctuations de débit. Ces fluctuations entraînent des conflits d'usage (pêche, sports d'eau vive, baignade), ainsi que des perturbations mal contrôlées sur le milieu aquatique et les habitats et espèces associées.

C'est la barrage de QUEUILLE qui sert de démodulateur. E.D.F. garantit un débit de 2,5 m<sup>3</sup>/seconde. Lors des épisodes de crue, le volume relâché est égal au volume entré dans les retenues.

E.D.F. et la D.R.I.R.E ont engagé des négociations avec le C.S.P. et la Fédération de pêche afin d'aboutir à un Règlement de l'Eau.

Enfin, les retenues des FADES servent de bassin décanteur des sables provenant des anciennes mines argentifères de PRANAL : ces sables sont chargés en plomb et arsenic. Le protocole de vidange établi pour les visites décennales des ouvrages permet de garantir que les sédiments ne soient pas entraînés.

- Lignes EDF

La présence des barrages engendre la présence de lignes hautes tensions dont une en particulier traverse le site du sud au nord de Sauret-Besserve à Menat. Les lignes portent du courant de 63 000 à 400 000 volts.

Elles favorisent les milieux ouverts favorables à l'avifaune si elles sont entretenues, à des périodes non perturbantes, mais elles engendrent par ailleurs pour cette même faune des risques d'électrocutions. Il convient donc que le gestionnaire des lignes, RTE, traite les tronçons définis comme dangereux, et programme ses entretiens aux périodes peu dérangeantes.

## Quatrième partie

# Synthèse des enjeux et définition des objectifs

## 4.1. - Responsabilité du site pour la conservation de la biodiversité

Système  
prairial ouvert

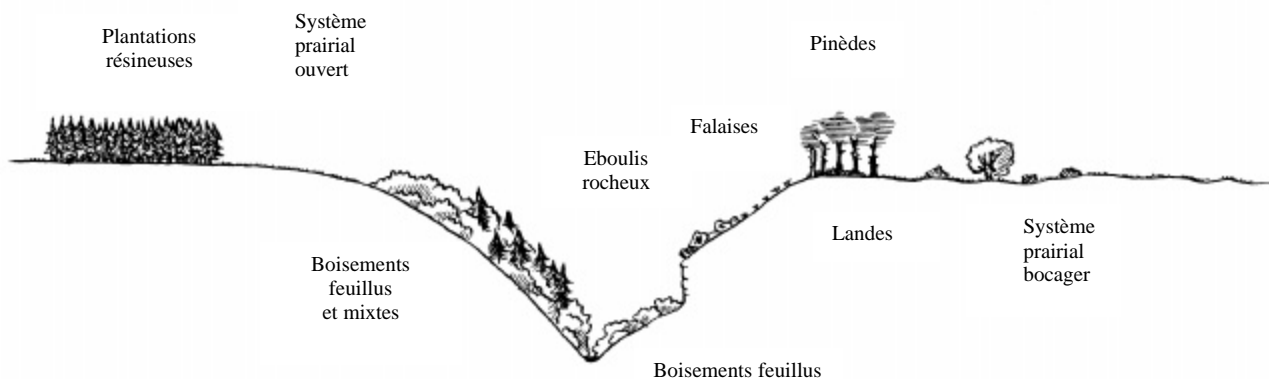
Le site des Gorges de la SIOULE abrite 34 espèces d'oiseaux, dont 16 nicheuses parmi celles inscrites à l'annexe I de la Directive "Oiseaux".

Les espèces inscrites à l'annexe II sont elles au nombre de 30.

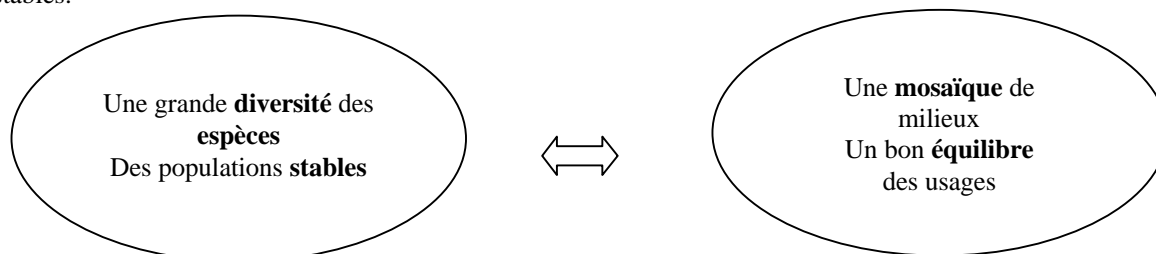
La diversité des espèces présentes résulte de la diversité des milieux et de leur distribution dans l'espace, offrant à chacune site de nidification et zone d'alimentation.

La Z.I.C.O. présente en effet une riche mosaïque, bien équilibrée, de milieux ouverts, forestiers, rupestres et aquatiques.

La répartition des milieux, en coupe transversale peut être schématisée ainsi :



Les espèces nicheuses dont la population fait l'objet d'un suivi montrent que ces espèces sont généralement stables.



De manière générale, l'avifaune démontre une grande mobilité dans l'espace et le temps ; les espèces réagissent avec une grande rapidité à tout dérangement survenu dans leurs milieux.

## 4.2. - Principaux facteurs d'évolution

Les activités les plus importantes au regard des enjeux de sauvegarde des habitats des espèces présentes qui structurent l'ensemble des milieux présents, sont assurément les activités agricoles et forestières.

Mais d'autres activités humaines ou certains aménagements, peuvent induire des dérangements néfastes voire même des mortalités directes.

### 4.2.1. - Les activités agricoles

L'objectif principal est de conserver sur 50 % de la surface du site, des milieux utilisés par l'agriculture, notamment des systèmes prairiaux, avec des éléments structurants (haies, mares, arbres et bosquets) en nombre suffisant.

Les **menaces principales** identifiées sont :

- la diminution de l'activité d'élevage : diminution des milieux ouverts et des ressources alimentaires

- l'utilisation de pesticides et de phytosanitaires : diminution des ressources alimentaires, contamination de la chaîne alimentaire

- la destruction des éléments structurants du paysage, suite aux remembrements : diminution des sites de nidification et de déplacements, réduction des ressources alimentaires

- le resserrement du calendrier de fauche, avec la surface des prairies fauchées tôt qui augmente, ce qui rend difficile la réussite de pontes de remplacement ou de deuxièmes pontes

mais aussi des pratiques telles,

- l'usage des vermifuges type Ivermectine et sa répercussion sur l'entomofaune et le recyclage des bouses - et par conséquent sur les insectivores (oiseaux, chiroptères)

- l'usage de la Bromadiolone lors des campagnes de destruction des rongeurs qui pose des problèmes d'intoxication de la faune non ciblée (rapaces mais aussi sangliers, chevreuils ...).

Les **mesures préconisées** dans le DOCOB sont, de manière générale :

- toutes mesures favorisant une gestion extensive des prairies

- des pratiques telle la fauche tardive des parcelles et la fauche centrifuge

- les plantations et entretien de haies

- l'absence de traitement phytosanitaire préjudiciable à la faune et à la flore

- un usage raisonné et maîtrisé de toutes substances susceptibles de contaminer la chaîne alimentaire

qui permettront de pallier aux principales menaces identifiées.

## 4.2.2. - Les milieux forestiers

L'objectif principal est de conserver les habitats favorables aux oiseaux de la Directive, notamment une proportion suffisante de boisements âgés, éviter les dérangements en période de nidification pour certaines espèces.

Les **menaces principales identifiées** sont :

- les coupes de boisement avant maturité : réduction des zones de nidification (aigle botté, circaète, pics cendré et mar)
- les travaux forestiers entre mars et août : dérangements, abandons des nids, destruction des pontes (rapaces, pics et engoulevents)
- la création de pistes forestières : accès à des secteurs tranquilles, dérangements (rapaces)
- les enrésinements : banalisation des boisements (une seule essence, même âge) d'où une diminution des ressources alimentaires et des sites de reproduction.

Les **pratiques favorables** sont, de manière générale :

- une gestion forestière propice à la diversification des essences et à l'irrégularisation des peuplements,
- l'ouverture ou la création de clairières et de lisières complexes et progressives,
- le maintien d'arbres surannés ou morts, sauf bien entendu le long des voiries et sentiers, et la création d'îlots de vieillissement,
- une adaptation des dessertes forestières et un calendrier de travaux limitant les dérangements,
- l'entretien mécanique tardif des voiries et layons,
- la non utilisation de produits phytosanitaires.

Elles permettront d'offrir à l'avifaune un espace forestier diversifié et qui réserve des zones de refuge.



**Pic Cendré (LPO)**

### 4.2.3. - Autres activités humaines

- Les pratiques de sports motorisés "sauvages" constituent un danger majeur, par le grand dérangement provoqué particulièrement en période de reproduction et d'élevage.

La difficulté à gérer ce type d'activités se révèle être un problème prioritaire à régler sur le site, d'autant que le développement récent de la pratique du quad aggrave encore les menaces sur les milieux et les espèces.

- La pratique de l'escalade peut provoquer la disparition de sites de reproduction, l'abandon de jeunes ou de pontes (faucon pèlerin et le grand duc d'Europe);

Pour tout nouveau site émergent, un diagnostic préalable permettra de rechercher les sites et voies les moins dérangeants possible, qui pourra s'associer à une négociation des périodes de pratique.

- Les lignes électriques : étant donné les gros problèmes d'électrocution rencontrés par certaines espèces concernées, il est nécessaire que E.D.F. continue à traiter les tronçons définis comme dangereux pour l'avifaune dans l'ensemble de la zone.

- R.T.E., gestionnaire du Réseau des Transports d'Électricité (lignes de 63.000 à 400.000 volts) s'avère par ailleurs disposé à négocier les périodes d'entretien des emprises en considérant celles qui s'avèreraient dérangeantes pour les espèces sensibles, selon les tronçons.

- Décharge des ANCIZES : en cours de requalification, elle ne constitue plus un risque écologique majeur pour le site ; la réhabilitation de ce site sera cependant pleinement achevée s'il y a une réelle reconquête de cet espace.

### 4.2.4. - Aménagement du territoire et politique de l'État

- Projets ou programmes émergents

Au titre de Directive "Oiseaux" tout projet ou programme d'aménagement envisagé sur un site Natura 2000 doit être soumis à une étude évaluation, afin de préserver et conserver les habitats et les espèces.

L'article 6.3. de la directive "Habitats" prévoit un mécanisme obligatoire d'évaluation des plans et projets non liés à la gestion du site mais susceptibles de l'affecter de façon significative.

Cette obligation est transposée à l'article L. 414-4 I du Code de l'Environnement qui prévoit que :

*"les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site."*

Les articles R. 214-34 à R. 214-38 du Code rural issus du Décret du 20 décembre 2001 précisent les modalités de satisfaction de cette obligation applicables aux programmes ou projets de travaux, ouvrages ou aménagements.

Divers plans ou projets, soumis à autorisation ou à approbation, peuvent relever d'une évaluation d'incidence. Sans pouvoir être exhaustif, on peut citer : l'implantation d'éolienne, la création d'étang, les gros travaux routiers, l'implantation de lignes E.D.F. ou R.T.E., etc ...

## • Réserve biologique en forêt domaniale de la SIOULE

En concomitance avec la révision de l'aménagement de la forêt domaniale de la SIOULE, le projet de Réserve Biologique Mixte (une partie intégrale et une partie dirigée) sera mis en œuvre par l'Office National des Forêts (Agence du Puy-de-Dôme) courant 2004.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectif signé entre l'Etat et l'O.N.F. pour la période 2001-2006 ; en 2003, la proposition a été actée suite à une concertation entre le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (M.E.D.D.), la D.I.R.E.N. et la Direction Territoriale de l'O.N.F..

L'Office National des Forêts sollicitera, lors de l'élaboration de ce projet les avis d'expert de divers organismes ou associations naturalistes (dont la L.P.O.), tant dans la phase d'état des lieux, que lors de l'élaboration du Plan de Gestion de la Réserve. Par ailleurs, la mise en œuvre du projet sera suivie par le Comité Scientifique Consultatif des Réserves (émanation du Comité Scientifique Territorial de l'Office National des Forêts).

Le contrat d'objectif signé entre l'État et l'O.N.F. prévoit également la création de Réserves Naturelles Nationales (R.N.N.) ; ce volet constitue une priorité pour le M.E.D.D.

Le site de la Sioule fait partie des projets identifiés - en particulier pour l'intérêt majeur qu'il constitue pour l'avifaune (rapaces notamment), mais aussi pour les habitats et espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire, national ou régional - et qui mériterait une protection réglementaire.

*Dans le cadre de cette politique du ministère, une étude de faisabilité d'une R.N.N. pourra être mise en œuvre afin de :*

- compléter l'argumentaire de l'intérêt patrimonial du site par une analyse scientifique et écologique, en particulier autour des espèces d'intérêt national ou régional,
- d'engager une concertation locale élargie, pour une appropriation des élus et de la population locale à la création de la R.N.N.

*Une R.N.N. ne doit pas consister en un frein, mais en un outil de développement durable d'un territoire. Cet outil offre un cadre fédérateur de gestion, apportant des moyens financiers et une labellisation forte du site.*

*Cet outil de gestion permettrait de pérenniser des emplois locaux (conservateur, gardien, animateurs) avec des financements réguliers ; il doit être considéré comme un outil d'aménagement du territoire et de développement durable.*

## • Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le S.D.A.G.E. (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a défini comme prioritaire le S.A.G.E. de la SIOULE.

Le S.A.G.E. de la SIOULE devra, sur un périmètre cohérent, entre autres fixer les objectifs de qualité à atteindre dans un délai donné, identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles.

A l'issue de sa préparation et après une phase de concertation, le S.A.G.E. sera approuvé par un Arrêté préfectoral. **Toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'État et les collectivités publiques devront être compatibles avec le S.A.G.E.**

De par la prise en compte de l'ensemble du bassin versant dans le S.A.G.E et la portée juridique forte qu'il amènera, il est important de porter devant la C.L.E. (Commission Locale de l'Eau) les enjeux et le programme d'actions définis sur le site Natura 2000.

Bien que l'enjeu soit plus directement lié à la Directive "Habitats" la qualité des milieux de la Z.P.S. dépendra aussi de la bonne gestion du bassin versant de la SIOULE.

## Tableau de Synthèse

### Menaces liées aux activités agricoles et forestières

Menaces	Conséquences	Milieux concernés	Espèces sensibles	Mesure de conservation
<b>Abandon des pratiques pastorales</b>	Fermeture des milieux ouverts et diminution de certaines ressources alimentaires	Prairies, prairies bocagères, friches, landes, marais...	La plupart des espèces nicheuses de l'annexe I sauf pics et engoulevent.	<b>Maintien de l'élevage extensif</b>
<b>Suppression des haies et remembrement</b>	Ouverture de grandes zones de monoculture et disparition de la biodiversité.	Prairies, prairies bocagères.	Circaète Jean-le-blanc, Perdrix rouge, Perdrix grise, Tourterelle des bois, Effraie, Chouette chevêche, Huppe, Pie-grièche écorcheur et Pie grièche grise, Bruant ortolan, Pigeon colombin et rapaces en général.	<b>Conservation des haies et bocages, des bandes herbeuses, plantation de haies, préservation des arbres morts, pose de niochirs</b>
<b>Utilisation de pesticides et insecticides</b>	Diminution des ressources alimentaires et dérèglement physiologique de certaines espèces, notamment rapaces en bout de chaîne alimentaire	Prairies, prairies bocagères, cultures, zones urbanisées	Tous les rapaces et insectivores.	<b>Réduction de l'emploi des pesticides et produits phytosanitaires.</b>
<b>Pratiques agricoles incompatibles avec les cycles biologiques</b>	Diminution d'un certain type de ressource alimentaire et destruction des pontes.	Prairies, prairies bocagères, cultures	Perdrix rouge, Vanneau huppé, Caille des blés, Alouette des champs, Busard cendré et Saint-Martin, Bondrée apivore, pics.	<b>Adaptation des pratiques agricoles et des périodes d'intervention aux espèces d'oiseaux concernées</b>
<b>Dérangements par les travaux forestiers</b>	Abandon d'une ponte ou des jeunes, disparition de sites de nidification, destruction des nichées.	Boisements de feuillus, mixtes, boisements de résineux.	Circaète Jean-le-blanc, Aigle botté, Milan royal et Milan noir.	<b>Respect d'une période de tranquillité totale pendant la période de reproduction, prélèvement des arbres par éclaircies, calage des dates de travaux hors période de nidification</b>
<b>Création de pistes forestières</b>	Destruction de sites de nidification et/ou abandon des pontes ou des jeunes en raison de la fréquentation	Boisements de feuillus, mixtes, boisements de résineux	Circaète Jean-le-blanc, Aigle botté, Milan royal et Milan noir.	<b>Préservation d'îlots boisés, abandons des projets de pistes à forte nécessité, fermetures des pistes</b>
<b>Coupe de vieilles parcelles à maturité</b>	Destruction de zones de nidification	Boisements de feuillus, mixtes, boisements de résineux	Circaète Jean-le-blanc, Aigle botté, pics.	<b>Arrêt des coupes de vieux arbres, préservation d'îlots de préservation, mise en place d'îlots de vieillissement.</b>

*D'après la L.P.O.*

## Tableau de Synthèse (suite)

### Menaces liées aux activités humaines

Menaces	Conséquences	Milieus concernés	Espèces sensibles	Mesure de conservation
<b>Dérangement par la fréquentation des pistes et sentiers par des engins motorisés</b>	Abandon des pontes ou des jeunes	Boisements de feuillus, boisements mixtes, boisements de résineux, prairies, cours d'eau (forêts alluviales).	Aigle botté, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Circaète, Milan royal et Milan noir	<b>Arrêté inter-préfectoral réglementant la circulation ; création de zones refuges (arrêtés de biotope)</b>
<b>Dérangements par la pratique de l'escalade</b>	Disparition de sites de nidification, abandon des pontes ou des jeunes	Falaises et rochers	Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe	<b>Communication, information, recherche de nouvelles voies moins dérangeantes, création de zones refuges (arrêtés de biotopes...)</b>
<b>Electrocution sur les lignes à haute et moyenne tension</b>	Mortalité importante chez certaines espèces, principalement les rapaces et les migrateurs	Tous	Cigogne noire, Cigogne blanche, Circaète jean-le-blanc, Aigle botté, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Milan royal et Milan noir	<b>Mise en place de systèmes de visualisation des lignes ou de systèmes anti-électrocution, enterrement des lignes</b>

*D'après la L.P.O.*



## 4.3. - Définition des objectifs et stratégies

### 4.3.1. - Gestion des milieux

Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
<p><b>Milieux ouverts</b></p> <p><b>Conserver un milieu ouvert avec éléments structurants</b></p>	<p>Maintien des milieux ouverts</p> <p>Maintien ou amélioration du paysage bocager</p> <p>Maîtrise des pratiques néfastes à l'avifaune</p>	<p>Selon le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion extensive</li> <li>- fauche tardive et centrifuge</li> <li>- entretien, plantation de haies</li> <li>- pas de traitements phytosanitaires préjudiciables à l'avifaune</li> <li>- usage raisonné de substances susceptibles de contaminer la chaîne alimentaire</li> </ul>
<p><b>Milieux forestiers</b></p> <p><b>Offrir à l'avifaune un espace favorable à sa diversité</b></p>	<p>Création ou maintien d'un espace diversifié favorable à la nidification et à l'alimentation des oiseaux</p>	<p>Selon le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser une forêt diversifiée dans ses essences et sa structure</li> <li>- restaurer des clairières</li> <li>- façonner des lisières complexes</li> <li>- maintenir des arbres vieillissants ou morts et des îlots de vieillissement</li> <li>- favoriser des zones et périodes de tranquillité</li> <li>- entretenir manuellement ou mécaniquement en période tardive</li> </ul>
<p><b>Favoriser les actions de gestion</b></p> <p><b>des milieux ouverts ou forestiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit qu'elles améliorent la gestion courante,</li> <li>- soit qu'elles restaurent une gestion sur un espace en abandon</li> </ul>	<p>Aider les exploitants agricoles et les forestiers candidats à la mise en œuvre d'actions de gestion</p>	<p>Accompagnement des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lors du diagnostic environnemental préalable,</li> <li>- par des formations spécifiques</li> </ul>
	<p>Identifier les propriétaires concernés par des habitats où des actions de gestion seraient à préconiser</p>	<p>Animation foncière et cartographie au 1/5 000<sup>ème</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cartographie prioritaire sur les habitats ouverts, puis forestiers,</li> <li>- identification des propriétaires et création d'une base de données.</li> </ul>
	<p>Limiter les conséquences des abandons d'usage agricole. Réduire les effets du morcellement de la propriété.</p>	<p>Maîtrise foncière par acquisitions, locations, associations ou groupements fonciers, échanges.</p>

### 4.3.2. - Accompagnement des activités humaines

Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
<p><b>Activités sportives</b></p> <p>Contrôler les risques encourus par les différentes espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats. Favoriser une démarche de concertation. Réserver une approche réglementaire en cas : - d'insolubilité de conflit - de mise en danger majeur des espèces.</p>	<p>Activités motorisées : se rapprocher des structures associatives concernées;</p> <p>Maîtriser les pratiques sauvages.</p> <p>Escalade : éviter tout dérangement d'espèces rupestres (Faucon pèlerin, Hibou grand-duc)</p>	<p>Sensibilisation et information des pratiquants. Négociation des circuits lors des compétitions.</p> <p>Étude de faisabilité d'un arrêté inter-préfectoral réglementant ces pratiques. Mise en œuvre d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les zones les plus fragiles. Pose de chicanes.</p> <p>Diagnostiquer tout nouveau site pressenti Identifier les voies praticables et négocier les périodes de pratique.</p>
<p><b>Risques de pollution</b></p> <p>Maîtriser les divers risques de pollution qu'encourt le site.</p>	<p>Mise en œuvre de la collecte et du traitement des eaux usées.</p> <p>Réduire les pollutions d'origine agricole.</p> <p>Encourager la réhabilitation du site de l'ancienne décharge des ANCIZES.</p> <p>Maîtriser les risques de pollution ponctuels.</p>	<p>Soutien de la politique d'assainissement locale.</p> <p>Sensibilisation des exploitants par une politique d'information.</p> <p>Participer à la démarche collective de reconquête de cet espace ; Porter un projet pastoral.</p> <p>Suppression des décharges sauvages : soutenir les collectivités locales dans la recherche de solutions techniques ou financières.</p>
<p><b>Lignes E.D.F. et R.T.E.</b></p> <p>Limiter les impacts du réseau sur l'avifaune</p>	<p>Diminuer sensiblement les risques d'électrocution Limiter les dérangements.</p>	<p>Continuer à traiter les tronçons définis comme dangereux. Négocier les périodes d'entretien des emprises.ZA</p>

### 4.3.3. - Animation, suivi scientifique, coordination, communication, pédagogie

Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
<b>Animation et suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs.</b>	Choix d'une structure animatrice	Mise à disposition par la structure d'un animateur. Réunions du comité de suivi.
<b>Suivi scientifique</b>	Suivre et évaluer la dynamique des populations des espèces de l'annexe I	Suivi des effectifs des espèces de l'annexe I
	Mise en place d'une base de données informatisée et d'un tableau de bord pluriannuel	Etablissement d'un état des lieux pour les espèces n'en bénéficiant pas
	Identifier les menaces	Identifier les atteintes et menaces sur les habitats et les espèces
	Contrôler l'efficacité des mesures de gestion réalisées et apporter les adaptations nécessaires à ces mesures	Proposer des mesures de gestion et évaluer les actions réalisées  Actualiser la cartographie des habitats
<b>Coordination des politiques de l'État.</b>	Prise en compte des enjeux du site Natura 2000 lors de l'élaboration du S.A.G.E.	Coordination avec la Commission Locale de l'Eau : - porter à connaissance les enjeux - mettre en cohérence les programmes d'actions.
	Préserver la qualité des milieux et éviter la fermeture des milieux contre les plantations résineuses ou de peupliers.	Mise en œuvre ou mise à jour de Réglementation des boisements : sensibiliser les communes sur l'intérêt de cette réglementation.
	Évaluer les impacts de tout plan ou projet sur l'environnement	Étude d'impact : - coordination entre les différents services de l'État concernés lors de sa mise en œuvre, - identification et accompagnement en amont des avant-projets.
	Constituer un espace de référence : - évaluation de la diversité d'intérêt communautaire, national ou régional ; - modalités d'intervention ou de non intervention	Mise en place d'une Réserve Biologique en Forêt domaniale de la Sioule en partie intégrale et en partie dirigée.
<b>Information / sensibilisation</b>  Adapter les supports d'information aux différents niveaux de publics concernés.	Acteurs du site. Faire connaître les enjeux et objectifs identifiés sur le site.	Identification des acteurs. Information par réunions, articles, lettres ...
	Population locale : - sensibilisation à leur environnement, - réappropriation de leur espace, - éducation à l'environnement	Mise à disposition d'outils diversifiés : - articles, conférences, - projets pédagogiques/sorties scolaires - expositions itinérantes, etc ...
	Grand public : - éducation à l'environnement, - sensibilisation aux enjeux patrimoniaux	Mise en place de diverses opérations : - panneaux d'information, sentiers thématiques, - plaquettes, guides "nature", - animations (sorties, conférences)... etc



## Cinquième partie

### Les fiches action

## SOMMAIRE DES FICHES D'ACTION

### Action d'animation :

Action Ani 1 Animation du DOCOB.....	2
--------------------------------------	---

### Actions de communication :

Action Com 2 Information/sensibilisation auprès des acteurs du site.....	5
Action Com 3 Information/sensibilisation auprès de la population locale.....	7
Action Com 4 Information/sensibilisation auprès du grand public.....	9

### Actions de gestion :

Action Gest 5 Soutenir une activité agricole favorable à l'avifaune.....	11
Action Gest 6 Soutenir une activité forestière favorable à l'avifaune.....	13
Action Gest 7 Sensibiliser les usagers aux dangers des pratiques néfastes à l'avifaune.....	16
Action Gest 8 Accompagnement des actions de gestion.....	18
Action Gest 9 Animation foncière.....	20
Action Gest 10 Maîtrise foncière.....	22
Action Gest 11 Gérer les activités motorisées sauvages.....	24
Action Gest 12 Accompagner les activités motorisées encadrées.....	26
Action Gest 13 Gérer les nouveaux sites d'escalade.....	28
Action Gest 14 Limiter les impacts du réseau EDF et RTE sur l'avifaune.....	29
Action Gest 15 Soutenir la politique d'assainissement.....	30
Action Gest 16 Sensibiliser les agriculteurs aux risques de pollution.....	32
Action Gest 17 Résorption de point noir – Décharge des Ancizes.....	34
Action Gest 18 Supprimer les décharges sauvages.....	35
Action Gest 19 Protection des milans vis à vis des décharges.....	36
Action Gest 20 Coordination avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.....	38
Action Gest 21 Réglementation des boisements.....	39
Action Gest 22 Evaluation d'incidence des programmes et projets.....	40
Action Gest 23 Mise en place d'une réserve biologique en Forêt Domaniale de la Sioule.....	43

### Actions de suivi :

Action sui 24 Suivi scientifique des espèces d'intérêt communautaire.....	45
Action sui 25 Identification des atteintes et des menaces par rapport à la chaîne alimentaire.....	47
Action sui 26 Contrôler l'efficacité des actions sur les habitats des espèces.....	49

### Récapitulatif :

Récapitulatif financier global.....	51
-------------------------------------	----

<b>Action Ani 1      Animation du DOCOB</b>
---

<b>Thème : animation</b>
--------------------------

<b>Priorité : * * *</b>
-------------------------

## Justification et champ d'application / Objectif visé

La désignation ou la mise en place d'une structure chargée de l'animation a pour objectifs :

- de favoriser la mise en place du programme d'actions sur le site Oiseaux,
- de disposer d'une structure forte pour la maîtrise d'ouvrage des actions,
- de disposer d'une structure proche des acteurs locaux (propriétaires et usagers notamment),
- d'informer les ayants-droit sur le programme d'actions.

Par ailleurs, le comité de suivi devra permettre de :

- garder constamment une réflexion locale sur la préservation et la gestion du site,
- coordonner les actions, procédures et activités sur le site
- mettre à plat les dysfonctionnements ou causes de mécontentement constatés sur le site et étudier, en prenant en compte l'intérêt de toutes les parties, les solutions proposées.

## Principe

Désignation d'une structure qui sera chargée de l'animation.

Les missions de la structure animatrice seront en particulier : le contact direct avec tous les acteurs locaux, la programmation technique et financière des travaux, la prise en charge de la maîtrise d'œuvre de certains travaux ou l'identification des porteurs de projets (délégation aux organismes partenaires), la coordination, l'organisation et l'animation des réunions du comité de suivi et des autres réunions techniques éventuelles, le suivi administratif et technique du programme d'actions, le partenariat avec les organismes compétents, la recherche de spécialistes ou experts nécessaires à la réalisation de certaines mesures.

Mise en place du comité de suivi.

Ce comité se réunira régulièrement pour faire le point sur les actions menées, les difficultés rencontrées. Il statuera sur les orientations ou réorientations éventuelles à donner au document d'objectifs.

## Méthodes et moyens techniques

Mise à disposition, par la structure animatrice d'un animateur, chargé de la coordination du projet, du suivi technique des actions.

Le comité de pilotage sera reconduit en comité de suivi, dans sa composition actuelle, sans cependant écarter la possibilité d'intégration de nouveaux membres.

## Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

<b>Résultat(s) attendu(s) :</b>	Mise en œuvre du document d'objectif, amélioration de sa prise en compte dans la gestion des milieux et des espèces.
<b>Indicateur(s) de suivi :</b>	Quantitatifs : réalisation du programme d'action, taux de contractualisation, instruction des évaluations d'incidence. Qualitatifs : niveau de satisfaction des partenaires et ayants-droit.

## Mise en œuvre et partenaire(s)

Les services de l'Etat sont chargés de la désignation de la structure animatrice.

Une seule structure animatrice sera désignée pour les deux DOCOB relevant des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Il est à préciser que le SMAD des Combrailles a émis une candidature spontanée et est pressenti en qualité de structure animatrice.

**Maître d'ouvrage :** DIREN

**Maîtres d'œuvre pressentis:** structure animatrice

**Partenaires privilégiés :** LPO, ONF, SMAD des Combrailles, Chambre d'Agriculture, Fédérations des chasseurs et de Pêche

## Actions et programmes liés

Toutes

Cette action sera menée conjointement pour les deux directives « Habitats » et « Oiseaux ».

**Coût estimatif**

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Equivalent d'1/4 de temps pour l'animation du DOCOB : coût de personnel, frais de déplacement, de mission et d'enquête. En particulier, animation directe des actions Gest 5, Gest 6 (hors budget SAGE 1, Gest 7, Gest 18, Gest 22, Gest 24 à 26, Gest 28 à 31	MEDDD – Titre 4
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD (pressenti)	O		
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires			
AUTRES			
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Ani 1	***	14 400	14 400	14 400	14 400	14 400	14 400

	Fonctionnement	Investissement
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>	<b>86 400 euros</b>	
<b>Détail plan de financement</b>	MEDDD titre 4 : 100 %	MEDDD titre 6 :

## Action Com 2 Information/sensibilisation auprès des acteurs du site

Thème : communication, information générale

Priorité : \* \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

Outre les actions d'information et sensibilisation spécifiques (militer pour le respect des procédures de vidange, sensibilisation aux pratiques néfastes à l'avifaune, etc...) et les travaux menés lors des réunions du Comité de Suivi, il est nécessaire de porter à connaissance de l'ensemble des acteurs du site :

- les enjeux et objectifs identifiés dans le document d'objectif,
- l'évolution du dossier (mise en œuvre du programme d'action).

Ceci constitue un préalable indispensable pour tous les travaux de coordination et concertation que doit mener la structure animatrice.

### Principe

Identifier les acteurs :

- collectivités locales,
- acteurs économiques et sociaux (agriculteurs, forestiers, métiers du tourisme, etc...),
- organismes économiques et sociaux (office du tourisme par exemple).

Délivrer à l'ensemble de ces acteurs toute information nécessaire sur les enjeux et objectifs identifiés et sur l'évolution du dossier.

### Méthodes et moyens techniques

Etablir, puis mettre à jour, une base de données référençant les divers acteurs.

Enquêter par sondage auprès de quelques acteurs sur le niveau et le contenu des informations attendues et les modes de diffusion adaptées.

Reproduire et diffuser les documents d'objectif en version papier ou CD ROM.

Poursuivre la lettre d'information Natura 2000.

Diffuser des articles, lettres ou notes d'information soit sous forme de plaquette, soit par la presse spécialisée ou locale.

Organiser des réunions d'information, qui pourront, selon les besoins identifiés, être :

- générales, par petits secteurs géographiques (communauté de commune par exemple),
- ou thématiques (par exemple : tourisme et environnement).

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Améliorer l'adhésion des acteurs du site aux objectifs du DOCOB

**Indicateur(s) de suivi :** Nombre d'acteurs identifiés.  
Nombre de documents d'objectifs, lettres d'information, articles ... diffusés.  
Nombre de réunions organisées et évaluation de la participation.

## Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti** : structure animatrice  
**Maîtres d'œuvre pressentis**: Collectivités locales  
**Partenaires privilégiés** : CEPA, CSA, LPO, Chambre d'Agriculture, CRPF, ONF

## Actions et programmes liés

Toutes.

Cette action sera menée conjointement pour les deux directives « Habitats » et « Oiseaux »

## Coût estimatif pour les deux DOCOBs ensemble

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN	B	Diffusion des DOCOBs : 65 euros / exemplaire de DOCOB (x2) pour 100 exemplaires,  Conception et diffusion des lettres d'information : 4 euros / exemplaire pour 1300 exemplaires et 1 numéro par an  Réunion et articles parus : 500 euros / an	MEDD – Titre 6 MEDD – Titre 4
COLLECTIVITES LOCALES	B		
Commune			
SMAD, SMAT	O		
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
Structure animatrice	O		
PARTICULIERS	B		
Agriculteurs			
Propriétaires			
AUTRES	B		
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Com 2	***	18 700	5 700	5 700	5 700	5 700	5 700

	Fonctionnement	Investissement
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>	<b>34 200 euros</b>	<b>13 000 euros</b>
<b>Détail plan de financement</b>	MEDD titre 4 : 34 200 euros	MEDD titre 6 : 13 000 euros

## Action Com 3 Information/sensibilisation auprès de la population locale

Thème : communication, information générale

Priorité : \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

La population locale se sent souvent dépossédée de son environnement direct, au sens de son territoire quotidien, par déficit d'information concernant les différents aménagements ou projets en cours.

C'est une réalité particulièrement prégnante sur les sites Natura 2000.

Les élus et représentants des collectivités locales sont déficitaires en outils leur permettant d'informer largement la population.

L'objectif est de proposer un panel de supports d'information adaptés aux scolaires ou aux adultes et qui puissent aborder les différents niveaux d'information attendus, qu'ils soient généraux. - "*Natura 2000, c'est quoi ?*" - ou plus locaux "*et chez moi, quelles sont les richesses et spécificités ?*".

### Principe

Mettre à disposition des collectivités locales, des associations, des enseignants, des outils d'information diversifiés :

- rédiger des textes et articles à disposition des différentes collectivités, à intégrer dans leurs publications (Bulletin municipal, par exemple),
- proposer des articles à la presse locale,
- organiser des conférences-débats,
- proposer aux équipes enseignantes des guides, mallettes et jeux pédagogiques et répondre à leurs besoins lors des projets pédagogiques,
- monter des expositions itinérantes disponibles pour les diverses manifestations locales et les collèges et écoles,
- etc...

D'autres outils pourront émerger durant l'application du DOCOB.

### Méthodes et moyens techniques

Les besoins en informations générales ou thématiques et le choix des supports les mieux adaptés devront faire l'objet d'un travail de concertation important avec les collectivités locales, les enseignants et les différentes associations.

Certaines actions menées seront spécifiques à Natura 2000.

D'autres, pourront s'intégrer dans un plan plus large : intégrer des expositions, participer à des projets pédagogiques.

Des prestataires spécifiques (en communication, pédagogiques ou naturalistes) pourront être consultés.

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

<b>Résultat(s) attendu(s) :</b>	Information acquise de la population locale à la gestion du site, adhésion aux objectifs du DOCOB
<b>Indicateur(s) de suivi :</b>	Nombre de textes et d'articles rédigés Nombre de conférences, débats réalisés Nombre de journées d'exposition

## Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti** : structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis**: Collectivités locales

**Partenaires privilégiés** : CEPA, CSA, LPO

## Actions et programmes liés

Toutes, et plus particulièrement, celles liées aux loisirs et à la qualité générale (Gest 11, Gest 13, Gest 15, Gest 18).

Cette action sera menée conjointement pour les deux directives « Habitats » et « Oiseaux ».

## Coût estimatif pour les deux DOCOBs ensemble

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Articles dans les journaux des collectivités,  Conférences, débats (4 500 euros/an)  Exposition (12 000 euros)	
COLLECTIVITES LOCALES	O, B		
Commune			
SMAD, SMAT	O		
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
Structure animatrice	O		
PARTICULIERS	B		
Agriculteurs			
Propriétaires			
AUTRES	B		
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Com 3	**	4 500	16 500	4 500	4 500	4 500	4 500

	Fonctionnement	Investissement
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>	<b>27 000 euros</b>	<b>12 000 euros</b>
<b>Détail plan de financement</b>	MEDD titre 4 : 50% Collectivité locale : 50%	MEDD titre 6 : 12 000 euros (100 %)

## Action Com 4 Information/sensibilisation auprès du grand public

Thème : communication, information générale

Priorité : \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

Les activités de loisirs et de tourisme sont diversifiées sur le site.

Elles n'induisent généralement pas, aujourd'hui, de perturbations significatives (sauf bien entendu les activités de sports motorisés sauvages).

Elles peuvent être un vecteur de découverte et de connaissance du milieu naturel.

La sensibilisation du grand public au fonctionnement de ce milieu et aux divers risques qu'il peut encourir, peut être pensée sous les approches ludiques et éducatives et être porteuse d'une communication forte sur les fragilités du site.

L'objectif est d'offrir au grand public un espace naturel accueillant, dont il puisse comprendre tous les enjeux patrimoniaux.

### Principe

Mettre en place diverses opérations de sensibilisation générales (éducation à l'environnement) ou plus spécifiques (sportifs en particulier), adapter les supports :

- installer des panneaux d'informations,
- installer des sentiers d'interprétations ou thématiques,
- éditer des plaquettes thématiques,
- éditer un guide nature,
- et autres opérations qui pourraient émerger.

Proposer des animations

- sorties thématiques accompagnées,
- conférences, expositions, etc...

Les mobiliers et éditions devront être identifiables et cohérents : ils pourront répondre à une "charte graphique" spécifique au site Natura 2000.

Ils rappelleront également, les principes du "code de bonne conduite" qui leur sera adapté.

### Méthodes et moyens techniques

Un important travail de concertation sera à mener avec les offices de tourisme et les diverses structures et associations de tourisme et de loisirs présents sur le site :

- pour déterminer les supports et thématiques à développer,
- pour adapter le code de bonne conduite,
- pour hiérarchiser les différentes actions.

Un prestataire spécialisé en communication pourra être consulté pour élaborer la charte graphique.

Il pourra être fait appel à des naturalistes, selon leurs spécialités, lors des animations ou à la mise en œuvre des mobiliers ou éditions.

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Information acquise du grand public à la gestion du site

**Indicateur(s) de suivi :** Nombre de textes et d'articles rédigés

Nombre de conférences, débats réalisés

Nombre de journées d'exposition

Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti** : structure animatrice  
**Maîtres d'œuvre pressentis**: Collectivités locales  
**Partenaires privilégiés** : CEPA, CSA, LPO, Offices du tourisme

Actions et programmes liés

Toutes, mais plus particulièrement celles liées aux loisirs et à la qualité (Gest 11 à 13, Gest 18).

Cette action sera menée conjointement pour les deux directives « Habitats » et « Oiseaux »

Coût estimatif pour les 2 DOCOBs

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Film de présentation des sites "Habitats" et "Oiseaux" et diffusion (40 000 euros) Exposition (12 000 euros x 5 ex.)  Conférences, débats, visites, insertion de notices dans les plaquettes existantes (7 500 euros / an)	MEDD - Titre 4  Collectivité locale  Autres
COLLECTIVITES LOCALES	O, B		
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS	B		
Agriculteurs			
Propriétaires			
AUTRES	B		
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Com 4	*	49 500	29 500	31 500	19 500	7 500	7 500

	Fonctionnement	Investissement
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>	<b>45 000 euros</b>	<b>100 000 euros</b>
<b>Détail plan de financement</b>	MEDD titre 4 : 20 % Collectivité local : 40 % Autres : 20 000 euros 40 %	MEDD titre 6 : 50 % Collectivité locale : 50 %

## Action Gest 5 Soutenir une activité agricole favorable à l'avifaune

Thème : gestion des milieux agricoles et forestiers

Priorité : \* \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

La diversité des espèces de la directive « Oiseaux » présentes sur le site est dépendante de la diversité des milieux et de leur qualité.

En particulier, les systèmes prairiaux sont d'une grande valeur pour l'avifaune, d'autant plus forte s'ils sont bocagers.

L'objectif est de maintenir ou améliorer ces espaces et d'y favoriser toutes les pratiques propres à protéger les espèces.

### Principe

Proposer aux exploitants des Contrats d'Agriculture Durable permettant de soutenir une activité agricole propre à

- maintenir les milieux ouverts,
- favoriser les éléments structurants du paysage bocager,
- éviter les pratiques néfastes à l'avifaune (contamination de la chaîne alimentaire, destruction des nichées)

### Méthodes et moyens techniques

Diverses mesures inscrites au PDRN pourront être proposées :

2001A – Gestion extensive des prairies (\*)

1601A - Utilisation tardive de la parcelle par la fauche : pas avant mi-juin

1602A - Pas de traitement phytosanitaire préjudiciable à la flore ou à l'avifaune à protéger sur les prairies

1603A – Récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie, avec obligatoirement la mesure 1601A conjointe

1604A – Non broyage printanier des jachères PAC

1903B01 – Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive, pâturage raisonné, pas de fertilisation minérale et élimination des refus

0501B - Plantation et entretien d'une haie

0602A – Entretien de haie (entretien au lamier privilégié. L'application du cahier des charges 'Bourgogne' sera étudiée)

21 – Conversion à l'agriculture biologique

(\*) Cette mesure concernerait les exploitants qui ne bénéficient pas de la Prime herbagère Agroenvironnementale (PHAE)

Le choix des mesures adaptées à chaque exploitation doit s'appuyer sur un diagnostic agro-écologique préalable.

Chaque exploitant agricole candidat à un contrat CAD devra pouvoir bénéficier d'un appui technique pour le diagnostic agro-écologique de son exploitation.

## Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

<b>Résultat(s) attendu(s) :</b>	Maintien de l'ouverture des milieux
<b>Indicateur(s) de suivi :</b>	Nombre de contrats CAD établis Surfaces en SAU concernées par ces CAD Longueur de haies entretenues et implantées

## Mise en œuvre et partenaire(s)

<b>Maître d'ouvrage pressenti :</b>	structure animatrice
<b>Maîtres d'œuvre pressentis :</b>	exploitants candidats potentiels à un contrat CAD
<b>Partenaires privilégiés :</b>	DDAF, ADASEA

## Actions et programmes liés

Gest 8 et 9

## Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN (DDAF)	O	CAD : 1601A : 100 ha x 156 euros maxi/ha/an 1602A : 300 ha x 30 euros maxi/ha/an 1603A : 100 ha x 28 euros maxi/ha/an 1604A : 20 ha x 36 euros maxi/ha/an 1903B : 600 ha x 182 euros maxi/ha/an 2001A ou 2002A : 1000 ha x 165 euros maxi/ha/an 0501B : 10 km x 2500 euros/km 0602A : 40 km x 500 euros maxi/km/an 21 : 100 ha x 1000 euros maxi/ha/an	CAD
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs	B		
Propriétaires			
AUTRES			
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA	O		

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 5 (hors CAD)	***						

	Fonctionnement	Investissement
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>		
<b>Détail plan de financement</b>	MEDD titre 4 : CAD : 2 000 000 euros	MEDD titre 6 :

## **Action Gest 6      Soutenir une activité forestière favorable à l'avifaune**

Thème : gestion des milieux agricoles et forestiers

Priorité : \* \* \*

### **Justification et champ d'application / Objectif visé**

Offrir à l'avifaune un espace forestier diversifié et de bonne qualité, favorable à la diversité des espèces présentes.

Préserver des zones ou des périodes de tranquillité.

### **Principe**

Initier des contrats Natura 2000 en proposant aux forestiers un cahier des charges permettant de soutenir une activité forestière propre à créer ou garantir le maintien et la reproduction d'habitats ou d'habitats d'espèces oiseaux de la Directive.

Chaque massif devra faire l'objet d'un diagnostic préalable, afin d'évaluer les peuplements en place et adapter le cahier des charges.

### **Méthodes et moyens techniques**

Selon l'état de chaque massif, diverses mesures peuvent être proposées :

Création et restauration de clairières dans des peuplements forestiers fermés, ou travaux d'entretien de clairières.

Travaux de façonnage de lisières complexes, étagées et progressives, en vue de restaurer ces habitats, ou travaux d'entretien de lisières.

Gestion d'essences secondaires ou d'accompagnement afin d'obtenir un plus grand mélange d'essences dans le cas de plantations de résineux, en particulier lors des dépressages ou éclaircies de peuplements, dans une logique non productive.

Travaux de plantations d'enrichissement de peuplements, dans une logique non productive, en vue diversifier les peuplements.

Travaux d'irrégularisation des peuplements : participation à la prise en charge des impacts financiers des travaux, lorsque ces travaux imposent des pertes de valeur d'avenir et des sacrifices d'exploitabilité.

Maintien d'arbres au-delà de leur âge d'exploitabilité ainsi que le bois mort (à l'écart des voiries) ou création d'îlots de vieillissement afin de diversifier la structure des peuplements (favorable aux sites de nidification et aux disponibilités alimentaires) par travaux de mise en défens sur des petites

surfaces (création d'un milieu forestier en mosaïque) et/ou prise en charge des impacts financiers (perte de revenu).

Prise en charge des surcoûts liés à des dégagements ou débroussaillage manuels, dans des chantiers où les critères ordinaires de la politique forestière auraient conduit à recourir à des dégagements ou débroussaillages mécaniques ou chimiques, soit dans les peuplements, soit lors des entretiens de layons ou chemins ; dans ce dernier cas, une clause de fauche tardive (bondrée apivore) peut aussi être négociée.

Remplacement et adaptation de dessertes forestières : lors de leur création, mais également ensuite (prévoir plans de circulation)

Pas de travaux lourds entre mars et fin août.

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

<b>Résultat(s) attendu(s) :</b>	Maintien de l'hétérogénéité d'espaces, de lisières complexes Maintien du bois mort
<b>Indicateur(s) de suivi :</b>	Nombre de contrats NATURA 2000 Nombre de diagnostics réalisés

### Mise en œuvre et partenaire(s)

<b>Maître d'ouvrage pressenti :</b> structure animatrice
<b>Maîtres d'œuvre pressentis :</b> LPO, ONF, CRPF
<b>Partenaires privilégiés :</b> Propriétaires publics et privés

### Actions et programmes liés

Gest 8 à 10

**Coût estimatif**

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN (DDAF)	O	Contrats NATURA 2000 pour 15 % de la surface forestière, soit 1350 ha à environ 75 euros/ha/an  Diagnostic préalable aux contrats : 25 jours par an soit 12500 euros	MEDD - Titre 4  Contrats N2000
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires	B		
AUTRES			
Associations			
LPO	O		
ONF	O		
Fédération pêche			
CRPF	O		
ADASEA	O		

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 6	***	15 000	35 000	55 000	75 000	95 000	115 000

	Fonctionnement	Investissement
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>	<b>390 000 euros</b>	
<b>Détail plan de financement</b>	MEDD titre 4 :100% diagnostics Contrats N2000 : 315 000 euros	MEDD titre 6 :

## Action Gest 7 Sensibiliser les usagers aux dangers des pratiques néfastes à l'avifaune

Thème : protection de l'avifaune

Priorité : \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

Certaines pratiques agricoles occasionnent un effet néfaste sur l'ensemble de la chaîne alimentaire sauvage : l'utilisation de certains pesticides est à réduire si on souhaite améliorer les populations les plus fragiles, en particulier des derniers maillons de la chaîne (prédateurs : rapaces entre autres).

### Principe

Informers les usagers :

- des effets sur le fonctionnement de la chaîne des décomposeurs suite aux traitements vermifuges type Ivermectine ;
- des risques liés aux campagnes de destruction de rongeurs par la Bromadiolone.

### Méthodes et moyens techniques

Elaborer avec les services vétérinaires et à l'attention des éleveurs, une plaquette informative et proposer des alternatives techniques.

Elaborer, en coordination avec le Service Régional de Protection des Végétaux (S.R.P.V), une plaquette d'information à l'attention des exploitants et des élus.

Sensibiliser le Conseil Général, la DDE et la SNCF à l'entretien sans pesticides des accotements, fossés, haies et talus.

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Diminution de l'utilisation des pesticides les plus dangereux conduisant à un taux de pesticides moindre chez les rapaces

**Indicateur(s) de suivi :** Plaquettes élaborées

### Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti :** structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis:** LPO, SRPV, Services vétérinaires, Conseil Général, DDE, SNCF

**Partenaires privilégiés :** Universités, ENITA, ...

## Actions et programmes liés

Com2, Gest 5

## Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN (DDAF)	O	Synthèse bibliographique et recherche de références locales : 1000 euros  Elaboration et conception des plaquettes : 1000 euros  Diffusion des plaquettes et des guides méthodologiques de gestion (DDE, SNCF, CG) : 3000 euros	MEDD - Titre 4
COLLECTIVITES LOCALES	O		
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture	O		
PARTICULIERS			
Agriculteurs	B		
Propriétaires			
AUTRES			
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA	O		

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 7	**		1 000	1 000	2 000		

	Fonctionnement	Investissement
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>	<b>4 000 euros</b>	
<b>Détail plan de financement</b>	MEDD titre 4 : 100%	MEDD titre 6 :

## Action Gest 8 Accompagnement des actions de gestion

Thème : accompagnement des actions de gestion

Priorité : \* \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

Les agriculteurs et les forestiers, premiers acteurs de terrain pour les surfaces d'habitats qu'ils ont à gérer, doivent s'approprier les objectifs du DOCOB et les moyens pour y parvenir, pour que ceux-ci soient utilisés. Parmi ces moyens les contrats seront essentiels. Ils sont par ailleurs complexes à mettre en œuvre.

Chaque contrat sera négocié sur la base d'un cahier des charges qui comportera des mesures adaptées, après un diagnostic de terrain.

### Principe

Aider les exploitants agricoles et les forestiers dans la mise en œuvre des contrats, et dans l'élaboration du diagnostic préalable.

### Méthodes et moyens techniques

La structure animatrice oriente le propriétaire, exploitant ou gestionnaire vers la structure experte la mieux adaptée :

- Chambre d'Agriculture sur les exploitations agricoles,
- C.R.P.F. en forêt privée, O.N.F. en forêt publique.

La structure experte établit le diagnostic en partenariat avec le propriétaire, exploitant ou gestionnaire et construit avec lui le cahier des charges qui sera proposé au contrat.

Cette structure s'appuie sur les recommandations de la L.P.O. et sollicite son avis, voire, l'associe dès la phase du diagnostic dans certains cas (par exemple pour confirmer la présence d'une espèce nicheuse).

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Généraliser la pratique de contrat

**Indicateur(s) de suivi :** Nombre de contrats signés  
Surface totale atteinte  
Nombre de diagnostics réalisés

### Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti** : structure animatrice  
**Maîtres d'œuvre pressentis**: Chambre d'Agriculture, CRPF, LPO, ONF  
**Partenaires privilégiés** : DDAF et ADASEA

## Actions et programmes liés

Gest 5 et 6

## Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN	O	Animation des contrats CAD et N2000 : 10 jours par an soit 5 000 euros	MEDD - Titre 4 et divers
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture	O		
PARTICULIERS			
Agriculteurs	B		
Propriétaires	B		
AUTRES			
Associations			
LPO	O		
ONF	O		
Fédération pêche			
CRPF	O		
ADASEA	O		

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 8	***	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000

	Fonctionnement	Investissement
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>	<b>30 000 euros</b>	
<b>Détail plan de financement</b>	MEDD titre 4 :25% FFCAD : 60% Autres (FEOGA, ...) : 15%	MEDD titre 6 :

## Action Gest 9 Animation foncière

Thème : accompagnement des actions de gestion

Priorité : \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

Faciliter les actions :

- d'information et de sensibilisation des propriétaires (ou exploitants) concernés par des milieux ou des actions favorables à l'avifaune,
- de maîtrise foncière, en particulier sur des espaces ouverts en abandon d'usage agricole.
- Intégration dans les PLU et les cartes communales

### Principe

Caractériser et hiérarchiser les périmètres de zones où des actions seraient favorables à l'avifaune.  
(CAD ou contrats NATURA 2000)

Identifier les propriétaires (ou exploitants) concernés.

Compte tenu de la surface concernée par le site, cette action ne peut être menée que sur des zones se révélant sensibles ...

### Méthodes et moyens techniques

Créer une base de données comportant au minimum le nom et l'adresse du propriétaire, la commune et les références cadastrales de la parcelle, un descriptif sommaire de la nature du milieu et la référence de l'action envisagée.

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

<b>Résultat(s) attendu(s) :</b>	Connaissance des habitats pour élaborer des politiques d'aménagement du territoire cohérents
<b>Indicateur(s) de suivi :</b>	Surface cartographiques Nombre de propriétaires et de parcelles listés dans la base de données.

### Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti :** structure animatrice  
**Maîtres d'œuvre pressentis :** Collectivités locales, propriétaires  
**Partenaires privilégiés :** LPO, CEPA, CSA

## Actions et programmes liés

Gest 10, Gest 5 et 6, Com 2

## Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		L'objectif minimal est d'avoir une cartographie à l'échelle cadastrale de 200 ha de parcelles stratégiques.	MEDD - Titre 6  FNADT FEOGA FFCAD
COLLECTIVITES LOCALES	O		
Commune		Acquisition de planches cadastrales : 6 000 euros	
SMAD, SMAT			
Conseil général		Numérisation de ces planches (hors SMAD) : 2 000 euros	
Chambre d'agriculture	O		
		Identification du propriétaire de parcelles à enjeux important : 25 jours (12 500 euros)	
PARTICULIERS			
Agriculteurs		Inventaire à l'échelle cadastrale de l'occupation du sol : 12 500 euros	
Propriétaires			
AUTRES		Création de la base de données : 12 jours soit 6 000 euros	
Associations (CEPA)	O		
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA	O		

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 9	***	10 000	10 000	10 000	9 000		

	Fonctionnement	Investissement
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>		<b>39 000 euros</b>
<b>Détail plan de financement</b>	MEDD titre 4 :	MEDD titre 6 : 50% FNADT : 25% FEOGA : 15% FFCAD : 10%

## Action Gest 10 Maîtrise foncière

Thème : accompagnement des actions de gestion

Priorité : \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

Le grand morcellement de la propriété sur le site induit :

- des abandons d'usage agricole sur des habitats d'intérêt communautaire ou des territoires propices à des espèces d'intérêt communautaire,
- des difficultés de gestion cohérente sur les massifs forestiers.

Le maintien des milieux ouverts constitue un enjeu prioritaire pour le site.

### Principe

Différentes méthodes peuvent permettre d'atteindre l'objectif visé :

#### 1-L'acquisition foncière

- à l'amiable, soit par recueil d'information auprès de la S.A.F.E.R., soit par démarchage ;
- avec exercice du droit de préemption de la S.A.F.E.R. ; cette procédure peut être financée par les collectivités locales ;
- dans le cadre de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (T.D.E.N.S.) ; cette taxe perçue sur les constructions nouvelles permet l'acquisition par le Département d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) ; les Conseils Généraux mènent une politique de protection et gestion des milieux naturels et d'ouverture au public.

2-La location de terrain par le biais d'un bail civil (par une clause de « pacte de préférence », le propriétaire peut s'engager à offrir priorité au preneur en cas de vente) ou par bail emphytéotique.

#### 3-La constitution d'association ou groupement foncier

Dans tous les cas, l'acquéreur, le locataire, l'association ou le groupement foncier s'engagent à mettre en œuvre (ou à déléguer) une gestion des terrains respectueuse des orientations définies au document d'objectif. Ils bénéficieront en contre partie d'un appui technique et administratif privilégié lors de cette mise en œuvre.

L'acquéreur et le locataire pourra être une collectivité locale (Commune, Communauté de Commune, Conseil Général, ...), un organisme ou une association naturaliste (C.E.P.A., L.P.O., ...).

## Méthodes et moyens techniques

L'animateur du DOCOB soutiendra tout porteur de projet dans sa démarche et donnera priorité de la mise en œuvre l'action «Animation foncière » sur les zones concernées.

## Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Augmentation des surfaces unitaires gérées à des fins identifiées de protection

**Indicateur(s) de suivi :** Surfaces acquises, nature du milieu, type de maîtrise, programme de gestion appliqué.

## Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti :** structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis :** Collectivités locales, Conseil Général, APN

**Partenaires privilégiés :** SAFER

## Actions et programmes liés

Gest 5 et 6, Gest 9

## Coût estimatif

Cf. fiche Animation 1

## Action Gest 11 Gérer les activités motorisées sauvages

Thème : accompagnement des activités de loisirs

Priorité : \* \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

La pratique des activités motorisées dites sauvages constitue un danger majeur pour les habitats et les espèces, par la dégradation du milieu, le dérangement des animaux ou leur mortalité directe ou indirecte.

Puisqu'en dehors de toute structure, l'encadrement et la sensibilisation des pratiquants s'avère un objectif très difficile à atteindre mais prioritaire.

On connaît par ailleurs les difficultés qu'éprouvent les municipalités à mettre en œuvre et surtout faire respecter les arrêtés municipaux.

L'objectif est de maîtriser ces pratiques sauvages dangereuses pour les habitats et les espèces par des mesures réglementaires ; pour qu'elles trouvent toute leur efficacité, ces mesures devront être accompagnées d'une campagne d'information et de sensibilisation.

### Principe

Faire une étude de faisabilité d'un arrêté inter-préfectoral réglementant les activités motorisées.

Travailler en relation avec les communes concernées et en coordination avec le S.M.A.D. des Combrailles (groupe de travail « moto ») et le S.M.A.T. du Val de Sioule afin :

- d'établir un ou des modèles d'arrêtés municipaux,
- de monter une campagne d'information cohérente sur toute la vallée.

Sur les habitats et habitats d'espèces particulièrement mis en danger, la mise en œuvre d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (A.P.P.B.) peut être envisagé.

### Méthodes et moyens techniques

La structure animatrice sera chargée d'effectuer l'étude de faisabilité d'un arrêté inter-préfectoral, en liaison étroite avec les services de l'Etat.

En parallèle, elle coordonnera et soutiendra les travaux des collectivités locales afin d'aboutir à la prise d'arrêtés municipaux, en l'attente de la parution de l'arrêté inter-préfectoral.

Elle participera avec les collectivités locales à la mise en œuvre d'une campagne d'information locale; cette campagne s'appuiera en priorité sur la presse locale et les bulletins municipaux, et par voie d'affiche dans les lieux publics, stations essences, garages...

Une action de sensibilisation sur le milieu naturel (cf. actions et programmes liés) sera menée par ailleurs. Elle identifiera, en s'appuyant sur les diagnostics d'expert (C.S.P., L.P.O., C.E.P.A., etc...) les milieux mis en danger qui nécessiteraient la prise d'un A.P.P.B.

La pose de chicanes sur les sites identifiés comme les plus sensibles sera étudiée.

## Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

<b>Résultat(s) attendu(s) :</b>	Améliorer la maîtrise de ces collectivités
<b>Indicateur(s) de suivi :</b>	Actions de sensibilisations menées Nombre d'APPB Actions réglementaires menées

## Mise en œuvre et partenaire(s)

<b>Maître d'ouvrage pressenti :</b> structure animatrice
<b>Maîtres d'œuvre pressentis:</b> LPO
<b>Partenaires privilégiés :</b> SMAD des Combrailles, SMAT du Val de Sioule

## Actions et programmes liés

Gest 20, Com 2 et 3

## Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		En plus du site "Habitats", diffusion de la plaquette et action de sensibilisation : 3 200 euros	MEDD – Titre 4 Collectivités locales
COLLECTIVITES LOCALES	O		
Commune			
SMAD, SMAT	O		
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires			
AUTRES			
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 11	***		900	2 300			

	Fonctionnement	Investissement
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>	<b>3 200 euros</b>	
<b>Détail plan de financement</b>	MEDD titre 4 : 50 % SMAD, Collectivités locales : 50 %	MEDD titre 6 :

## Action Gest 12 Accompagner les activités motorisées encadrées

Thème : accompagnement des activités de loisir

Priorité : \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

A la différence des activités motorisées sauvages, les pratiquants adhèrent à une structure associative.

Il s'agit d'anticiper les risques de perturbation sur le milieu et les espèces en travaillant au plus près avec les structures associatives concernées.

### Principe

Travailler en relation avec les communes concernées et en coordination avec le S.M.A.D. des Combrailles (groupe de travail « moto ») et le S.M.A.T. du Val de Sioule afin d'identifier les structures existantes et évaluer la pratique.

Négocier en amont avec les organisateurs les circuits lors des compétitions en associant tous les organismes concernés par le parcours, afin de cerner toutes les préconisations et les équipements à prévoir.

Sensibiliser et informer les pratiquants.

### Méthodes et moyens techniques

La structure animatrice sera chargée d'établir la liste des structures associatives existantes.

Elle s'appuiera, lors des négociations de circuits, sur les connaissances techniques et scientifiques des organismes compétents (L.P.O., C.S.P., Fédérations de pêche, C.E.P.A., O.N.F., etc). L'effet « retour » sera à prendre en compte lors de ces négociations : on observe généralement une forte augmentation de la fréquentation sur le site des compétitions pendant les semaines suivantes, par des pratiquants individuels.

Les structures associatives existantes constitueront un relais privilégié pour toute action de sensibilisation sur le milieu naturel (cf. actions et programmes liés).

Contribuer à l'établissement du cahier des charges pour la remise en état du site.

## Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Meilleure prise en compte des habitats dans les manifestations sportives

**Indicateur(s) de suivi :** Etat des lieux avant et après compétition

## Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti :** structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis:** LPO

**Partenaires privilégiés :** SMAD des Combrailles, SMAT du Val de Sioule

## Actions et programmes liés

Gest 20, Com 2

## Coût estimatif

Cf. fiche n° 1 « animation du DOCOB »

## Action Gest 13 Gérer les nouveaux sites d'escalade

Thème : accompagnement des activités de loisir

Priorité : \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

Actuellement, seuls 2 sites d'escalade (Blot l'Eglise et Chouvigny) existent, d'ailleurs sans intérêt majeur pour l'avifaune rupestre maintenant que ces sites sont très fréquentés.

Pour tout nouveau site pressenti, il y a lieu de s'assurer que l'activité n'occasionne pas de dérangement sur les sites de reproduction du Faucon pèlerin et du Hibou grand duc.

### Principe

Eviter tout dérangement d'espèce : établir une convention avec les utilisateurs en identifiant les voies praticables sur les sites envisagés et les périodes de pratique possible (hors février à juin).

### Méthodes et moyens techniques

La structure animatrice sera chargée de veiller à l'émergence de tout avant projet (en liaison avec les S.M.A.D., S.M.A.T., Jeunesse et Sport, etc).

La L.P.O. établira le diagnostic sur le ou les sites pressentis.

La structure animatrice initiera et favorisera les négociations entre usagers et la L.P.O.

Pour les zones identifiées comme les plus sensibles par la L.P.O. et/ou si les négociations s'avèrent un échec, un Arrêté Préfectoral de protection de biotope pourra être envisagé. Ce type de disposition doit rester ponctuel ; un Arrêté Préfectoral de protection de biotope global pour l'ensemble des milieux rupestres n'est pas envisagé.

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Préserver les sites de nidification

**Indicateur(s) de suivi :** Zones sensibles identifiées  
Accords passés avec associations sportives

### Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti :** structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis:** LPO

**Partenaires privilégiés :** SMAD, SMAT, Jeunesse et Sport, Fédérations et Associations sportives

### Actions et programmes liés

### Coût estimatif

Cf. fiche 1 "Animation du DOCOB"

## Action Gest 14 Limiter les impacts du réseau EDF et RTE sur l'avifaune

Thème : accompagnement des activités  
d'aménagement

Priorité : \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

Etant donné les gros problèmes d'électrocution rencontrés par certaines espèces concernées, il est nécessaire qu'E.D.F. continue à traiter les tronçons définis comme dangereux pour l'avifaunes dans l'ensemble de la zone.

Il est donc nécessaire de neutraliser les équipements qui se révéleraient dangereux.

### Principe

Limiter les mortalités :

- sur les lignes existantes, par voie conventionnelle,
- sur toute ligne nouvelle, en veillant aux mesures prévues, lors de l'étude d'impact.

### Méthodes et moyens techniques

#### Lignes existantes :

Une convention entre E.D.F. et RTE et la L.P.O. établira, sur proposition de la L.P.O., le programme des tronçons à traiter, selon dangerosité, par remplacement ou sécurisation de poteaux. Perpétuer cette convention.

#### Lignes nouvelles :

L'étude d'impact prévue à l'article 6 de la directive Habitat veillera à ce que les mesures adaptées aient été prises pour supprimer l'impact prévisible sur l'avifaune, sur l'ensemble de la Z.P.S.

Les travaux d'entretien (fauche, débroussaillage) sur les lignes seront menés en dehors de la période de nidification (mars à août).

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Limiter l'impact néfaste des lignes sur l'avifaune

**Indicateur(s) de suivi :** Convention entre EDF et RTE  
Cahier des charges pour l'entretien des lignes

### Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti :** structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis:** LPO

**Partenaires privilégiés :** EDF, RTE

### Actions et programmes liés

### Coût estimatif

Cf. fiche 1 Animation

## Action Gest 15 Soutenir la politique d'assainissement

Thème : qualité générale

Priorité : \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

La politique d'assainissement française découle de la Directive Européenne du 21 mai 1991 ; cette directive est transposée en droit français par la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 ; divers décrets et arrêtés complètent ce dispositif législatif.

Les communes ont l'obligation de déterminer sur leur territoire les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif. Elles ont en charge la mise en œuvre de la collecte et du traitement des eaux usées dans les zones d'assainissement collectif et sont tenues d'assurer le contrôle des installations dans les zones d'assainissement non collectif.

La mise en place de la politique d'assainissement dans les communes rurales de la zone Natura 2000, où l'habitat est dispersé, constitue un gros dossier pour les municipalités, tant du point de vue technique qu'en terme d'équilibre budgétaire.

La préservation ou l'amélioration de la qualité du site Natura 2000 dépend de l'efficacité de cette politique locale d'assainissement.

### Principe

Soutenir auprès de l'Agence de l'Eau et des Conseils Généraux les demandes d'aides financières et d'assistance technique.

### Méthodes et moyens techniques

Se rapprocher de l'Agence de l'Eau et des Départements :

L'Agence de l'Eau propose un ensemble d'aides financières dont les objectifs généraux sont de :

- promouvoir un assainissement autonome de qualité dans les zones à habitat diffus
- soutenir, maintenir et optimiser les collectes et traitements en réseau.

Les départements apportent des aides financières en particulier aux communes rurales. Ils assurent la répartition des aides du Fonds National d'Adduction d'Eau (F.N.D.A.E.). D'autre part, les Services d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (S.A.T.E.S.E.) peuvent aider les collectivités à gérer leur système d'assainissement.

Les actions d'information et de sensibilisation de la population locale pourront reprendre ce thème de l'assainissement, dont les enjeux sont parfois mal compris.

## Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

<b>Résultat(s) attendu(s) :</b>	limiter l'impact de l'assainissement sur la qualité de l'eau
<b>Indicateur(s) de suivi :</b>	Qualité de l'eau Nombre de plans d'assainissement réalisés, conformité au DOCOB

Réalisation du plan d'assainissement sur les communes concernées.

## Mise en œuvre et partenaire(s)

<b>Maître d'ouvrage pressenti :</b>	structure animatrice
<b>Maîtres d'œuvre pressentis:</b>	Collectivités locales
<b>Partenaires privilégiés :</b>	Agence de l'Eau, Conseil Général

## Actions et programmes liés

Gest 20  
Com 2 et 3

## Coût estimatif

Cf. fiche n°1 « Animation du DOCOB »

## Action Gest 16 Sensibiliser les agriculteurs aux risques de pollution

Thème : qualité générale

Priorité : \* \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

Limiter les pollutions d'origine agricole

### Principe

Mener une politique d'information et de sensibilisation auprès des exploitants sur les risques de pollution.

### Méthodes et moyens techniques

Dans un premier temps, il faut identifier les organismes ayant un rôle de vulgarisation auprès des agriculteurs dans les domaines impactant le milieu :

- amendements et engrais
- phytosanitaires
- drainage et irrigation

Il faut identifier ensuite les supports de communication possibles pour toucher l'ensemble des agriculteurs concernés : supports déjà existant et supports à créer (plaquettes, tournées de terrain, ...).

Il faut enfin déterminer quels contenu doit être intégré à ces supports afin que les conseils de gestion paraissent clairs et économiquement accessibles aux agriculteurs.

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Limiter les pollutions agricoles

**Indicateur(s) de suivi :** Actions de sensibilisation menées

### Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti :** structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis:** DDAF, Agriculteurs

**Partenaires privilégiés :** Chambre d'Agriculture, autres organismes de vulgarisation

## Actions et programmes liés

Gest 20, Com 2

## Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN (DDAF)	O	En plus de l'action du site « Habitats » : intégration des problématiques « Oiseaux » dans les plaquettes et les formations ; 1 000 euros  Actions spécifiques de terrain, hors site « Habitats » : 3 000 euros	MEDD – Titre 4
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture	O		
PARTICULIERS			
Agriculteurs	B		
Propriétaires			
AUTRES			
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 16	***			4 000			

	Fonctionnement	Investissement
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>	<b>4 000 euros</b>	
<b>Détail plan de financement</b>	MEDD titre 4 : 100 %	MEDD titre 6 :

## Action Gest 17 Résorption de point noir – Décharge des Ancizes

Thème : qualité générale

Priorité : \* \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

Ancienne décharge ménagère devenue industrielle, une importante pollution physique a entraîné la mortalité de la population piscicole sur la Viouze et jusqu'à la retenue de Queuille, suite à un gros orage, en été 2001. La commune des Ancizes porte un important projet de requalification de ce site ; au-delà du reprofilage et de la stabilisation physique (seuls des dépôts inertes ayant été identifiés par les nombreux sondages), une réelle volonté de reconquête pérenne de l'espace s'exprime.

### Principe

Réhabiliter le site (toute la décharge sera abandonnée).  
Reconquérir et maintenir un espace ouvert.

### Méthodes et moyens techniques

S'engager dans la 2<sup>ème</sup> phase de la réhabilitation de la décharge (après reprofilage) :

- en participant et en soutenant une démarche collective et concertée de reconquête de l'espace,
- en portant un projet pastoral.

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

<b>Résultat(s) attendu(s) :</b>	Réhabilitation du site
<b>Indicateur(s) de suivi :</b>	Surface reconquise et maintenue en milieu ouvert Signature d'un contrat C.A.D

### Mise en œuvre et partenaire(s)

<b>Maître d'ouvrage pressenti :</b> structure animatrice
<b>Maîtres d'œuvre pressentis:</b> Collectivités locales, S.M.A.D., O.N.F., Fédération de chasse
<b>Partenaires privilégiés :</b> DDAF, ADASEA, DRIRE, DIREN

### Actions et programmes liés

Gest 20

### Coût estimatif

Cf. fiche 1 : Animation  
Contrat CAD une fois le site réhabilité

## Action Gest 18 Supprimer les décharges sauvages

Thème : qualité générale

Priorité : \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

Des décharges sauvages dégradant la qualité du site. Leur éradication évitera leur extension et les risques de pollution.

### Principe

Eradiquer les décharges existantes.  
Eviter ces pratiques (sensibilisation).

### Méthodes et moyens techniques

Promouvoir les réhabilitation des sites concernées.  
Sensibiliser les propriétaires.

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Diminution du nombre de décharges

**Indicateur(s) de suivi :** Nombre de décharges réhabilitées

### Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti :** structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis:** Collectivités locales

**Partenaires privilégiés :** Conseil Général

### Actions et programmes liés

Gest 20  
Com 3 et 4

### Coût estimatif

Cf. fiche 1 : Animation

## Action Gest 19 Protection des milans vis à vis des décharges

Thème : protection des habitats des espèces

Priorité : \*

Les milans, en particulier le Milan royal, sont des oiseaux charognards qui fréquentent les décharges d'ordures ménagères avec assiduité. Le CET de Miremont est ainsi visité par des hivernants, et proche de dortoirs comptants jusqu'à 82 oiseaux, ce qui en fait un gros dortoir.

Il faut accompagner les gestionnaires de la décharge afin de conserver cet aspect positif pour le milan royal

### Justification et champ d'application / Objectif visé

Améliorer la gestion des décharges vis à vis des milans et associer les structures gérant les décharges contrôlées à leur protection.

### Principe

Gestion courante de la décharge (raticides, gestion des casiers...).

Alternatives à l'utilisation par les milans : en fonction de la durée prévue, des surfaces utilisées...

Comptage en hiver et en période de migration.

Valorisation et sensibilisation des différents acteurs (gestionnaires, collectivités).

Mise en place de placettes de nourrissage : faisabilité, localisation, fonctionnement.

### Méthodes et moyens techniques

Promouvoir les réhabilitation des sites concernées.

Sensibiliser les propriétaires.

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Augmentation du nombre de milans  
Amélioration de la qualité de leur nourrissage

**Indicateur(s) de suivi :** Nombre de milans sur les décharges  
Nombre de milans dans les dortoirs

### Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti :** structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis :** Gestionnaire des décharges, Collectivités locales, LPO

**Partenaires privilégiés :** DDAF

Actions et programmes liés

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Guide de gestion de la décharge et des placettes de nourrissage : 5000 euros  Comptages : 5000 euros	MEDD - Titres 3 et 4
COLLECTIVITES LOCALES	O		
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires	O,B		
AUTRES			
Associations			
LPO	O		
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GEST 19	*		3 000	2 000	1 500	1 500	2 000

	Fonctionnement	Investissement
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>	<b>5 000 euros</b>	<b>5 000 euros</b>
<b>Détail plan de financement</b>	MEDD titre 4 : 100%	MEDD titre 6 : 100%

## Action Gest 20 Coordination avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

Thème : coordination des politiques de l'Etat

Priorité : \* \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

Le Schéma d'Aménagement et de gestion de l'Eau (S.A.G.E.) de la Sioule est considéré comme prioritaire par le S.D.A.G.E. (Schéma Directeur) du bassin Loire-Bretagne.

Le S.A.G.E. va être élaboré prochainement ; la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) est constituée.

Le S.A.G.E. permettra une démarche globale concernant la gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant de la Sioule.

Les enjeux du site Natura 2000 doivent être portés à connaissance de la C.L.E., afin que ces enjeux soient pris en compte lors de l'élaboration du S.A.G.E.

Une cohérence sera aussi recherchée avec le Plan Loire.

### Principe

Porter devant la Commission Locale de l'Eau (CLE) les enjeux du site.

Coordonner les actions.

### Méthodes et moyens techniques

Une version papier et une version électronique du DOCOB Habitat seront adressés l'Agence de l'Eau et de la DIREN, qui seront sollicités pour planifier une présentation des enjeux et du programme d'actions devant la C.L.E.

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Cohérence des politiques de l'Etat, Qualité de l'Eau

**Indicateur(s) de suivi :** Cohérence entre les deux programmes d'actions

### Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti :** structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis :** C.L.E., DIREN

**Partenaires privilégiés :**

### Actions et programmes liés

Toutes celles qui concernent la gestion des cours d'eau, la qualité générale.

### Coût estimatif

Cf. fiche n° 1 Animation du DOCOB

## Action Gest 21 Réglementation des boisements

Thème : coordination des politiques de l'Etat

Priorité : \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

La plantation de certaines essences peut être néfaste aux habitats forestiers, ou se révéler polluante (période de débouillage du peuplier). En outre, la fermeture des espaces ouverts reste une problématique majeure du site.

Préserver la qualité des habitats en évitant les plantations résineuses ou de peupliers.  
Eviter la fermeture des milieux.

### Principe

Sensibiliser les communes sur la nécessité de limiter les plantations et de mettre en œuvre la réglementation des boisements.

La réglementation des boisements définit les zones dans lesquelles les plantations ou semis d'essences forestières sont interdits ou réglementés. Les propriétaires qui ne respectent pas cette réglementation voient les avantages fiscaux dont bénéficient les propriétés boisées supprimés ; ils peuvent être tenus de détruire le boisement irrégulier. Cette réglementation n'est pas applicable aux parcs et jardins.

### Méthodes et moyens techniques

La structure animatrice sera chargée de sensibiliser les communes à l'intérêt de mettre en œuvre une réglementation des boisements.

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Cohérence entre réglementation et objectifs du DOCOB

**Indicateur(s) de suivi :** Nombre de communes entrant dans la démarche

### Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti :** structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis :** Collectivités locales

**Partenaires privilégiés :** DDAF, CRPF

### Actions et programmes liés

### Coût estimatif

Cf. fiche n° 1 Animation du DOCOB

## Action Gest 22 Evaluation d'incidence des programmes et projets

Thème : coordination des politiques de l'Etat

Priorité : \* \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

L'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976, modifié par l'article 19 de la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 soumet l'aménageur à étude d'impact les « *grands* » plans et projets selon des seuils financiers et / ou techniques.

L'article 6 de la Directive Habitat soumet à évaluation de ses incidences « tout plan ou projet susceptible d'affecter significativement un site Natura 2000 » que le projet soit soumis ou non à une étude d'impact « classique ». Cet article a été transcrit dans la circulaire DNP/SDEN n° 2004-1 du 5 octobre 2004.

L'objectif est d'évaluer les impacts de tous les plans ou projets sur l'environnement, en phase de réalisation comme en phase d'exploitation.

Cette évaluation est à réaliser en amont ; elle est de caractère préventif et doit diagnostiquer tout impact, permanent ou non, directe ou indirecte.

Conformément au principe de précaution, cette évaluation est entreprise même si les effets sont incertains.

### Principe

Pour les habitats et espèces pour lesquels chaque site Natura 2000 a été désigné, la Directive Habitat prévoit d'éviter la détérioration des habitats et les perturbations significatives des espèces.

Elle prévoit des procédures qui permettront de déterminer si les nouveaux plans et projets peuvent être ou non autorisés.

La CEE recommande de se référer à la directive CEE/85/337 qui établit une méthodologie utile pour la réalisation d'une évaluation des incidences et une liste des facteurs à prendre en compte.

Est annexé un schéma illustrant la procédure d'autorisation de projets.

L'évaluation d'incidence est exigée pour les projets déjà soumis à autorisation et les projets relevant d'une liste établie par le préfet, valable sur tout le département.

### Méthodes et moyens techniques

En général, et dans le cas d'une étude d'impact « classique » (« *grands* » projets), travailler en concertation avec les services concernés, avant prise de l'arrêté préfectoral.

Hors étude d'impact « classique » (« *petits* » projets), mener une veille afin d'avoir connaissance des avant-projets : l'objectif est d'accompagner au plus tôt le porteur de projet dans la démarche afin qu'il identifie en amont les contraintes liées à l'article 6.

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Prise en compte des objectifs du DOCOB dans les projets

**Indicateur(s) de suivi :** Nombre d'évaluation d'incidence instruites

### Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti :** structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis:** porteurs de projets

**Partenaires privilégiés :**

### Actions et programmes liés

### Coût estimatif

Cf. fiche 1 : Animation



**Action Gest 23 Mise en place d'une réserve biologique en Forêt  
Domaniale de la Sioule**

Thème : coordination des politiques de l'Etat

Priorité : \* \* \*

**Justification et champ d'application / Objectif visé**

La forêt domaniale de la Sioule se distribue en plusieurs « cantons » sur les versants de la rivière. Cette propriété de l'Etat a été constituée lors des premiers programmes R.T.M. (restauration de terrain de montagne), dans la 2<sup>ème</sup> moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. La révision en cours de l'aménagement permet, dès les premières analyses, d'affirmer son intérêt écologique. La constitution d'une réserve biologique consolidera les objectifs que vise l'aménagiste et permettra de constituer un espace de référence. Différents habitats d'intérêt communautaire sont présents, dont la grande majorité des éboulis mobiles, mais aussi des hêtraies, forêts de ravin et plus ponctuellement des rochers et falaises et des landes à « bruyère ».

**Principe**

Mise en place d'une gestion environnementale globale en forêt domaniale de la Sioule. Définition, à partir de l'évaluation de la forêt, des zones à inscrire en R.B.D. (réserve biologique dirigée: où l'action humaine est utile à la conservation ou à la restauration des milieux) ou en R.B.I. (réserve biologique intégrale : où aucune action humaine ne s'exerce) ou mixte.

**Méthodes et moyens techniques**

La création de réserves biologiques est un des objectifs du volet environnemental du contrat passé entre l'Etat et l'O.N.F. pour la période 2001-2006. En Forêt Domaniale de la Sioule, cet avant-projet est porté par l'ONF, agence du Puy de Dôme ; la Direction Générale devrait se prononcer probablement en 2004, après agrément ministériel. Il a d'ores et déjà reçu l'avis favorable du Conseil Scientifique Interrégional de l'O.N.F. Auvergne-Limousin réuni le 4 juillet 2003. Dès agrément, la réalisation du projet sera mise en œuvre.

**Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi**

<b>Résultat(s) attendu(s) :</b>	Mise en place d'une R.B.
<b>Indicateur(s) de suivi :</b>	Surfaces inscrites en R.B.D. et en R.B.I. Avis du Conseil Scientifique Interrégional de l'O.N.F. Auvergne-Limousin constitué en Commission Consultative Interrégionale des Réserves Biologiques.

## Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti** : structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis**: ONF

**Partenaires privilégiés** : LPO, CBNMC, APN

## Actions et programmes liés

Sui 24

## Coût estimatif

Rien en sus du DOCOB « Habitats »

## Action sui 24 Suivi scientifique des espèces d'intérêt communautaire

Thème : Suivi scientifique

Priorité : \* \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

Suivre et évaluer la dynamique des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire.

### Principe

Mise en place d'un état des lieux, suivi des effectifs des espèces nicheuses, évaluation de leurs populations dans la ZPS.

En plus des 4 espèces dont les domaines vitaux ont été déjà identifiés (Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc, Grand Duc, Faucon pèlerin), les espèces suivantes devront être particulièrement suivies : Busards Saint-Martin et cendré, Milans royal et noir, Pie grièche écorcheur (en diminution en Europe), Alouette lulu (idem), Pics cendré et mar (rares sur les ZPS), Engoulevent. Les autres espèces devront avoir au moins un état des lieux minimal : Bondrée apivore, Martin pêcheur, Oedicnème criard, Pic noir.

### Méthodes et moyens techniques

Mise en place d'un tableau de bord et d'une base de données.

Pour les espèces prioritaires, un suivi périodique sera effectué, avec un état des lieux initial et un état à l'issue du DOCOB.

Pour les 4 autres espèces, un état des lieux pourra être élaboré par tronçon, afin d'avoir à l'issue du DOCOB une vision territoriale exhaustive.

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Suivi des espèces nicheuses

**Indicateur(s) de suivi :** Document de suivi

### Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti :** structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis:** LPO

**Partenaires privilégiés :** ONF, APN, Scientifique

## Actions et programmes liés

Toutes

## Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Inventaire pour les 9 espèces prioritaires non inventoriées : 30 000 euros Inventaire pour les 4 espèces, par tronçon : 2 000 euros / an Inventaire final pour les 13 espèces prioritaires : 40 000 euros	MEDDD - Titre 6
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires			
AUTRES			
Associations			
LPO	O		
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 24	***	20 000	14 000	2 000	2 000	17 000	27 000

	Fonctionnement	Investissement
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>		<b>82 000 euros</b>
<b>Détail plan de financement</b>	MEDDD titre 4 :	MEDDD titre 6 : 100%

## Action sui 25 Identification des atteintes et des menaces par rapport à la chaîne alimentaire

Thème : Suivi

Priorité : \* \*

### Justification et champ d'application / Objectif visé

Identifier et caractériser les menaces potentielles pour les espèces et leurs habitats.

### Principe

Etudier les conséquences des activités humaines nouvelles ou leurs évolutions, afin d'alerter sur leurs impacts éventuels sur les espèces et habitats.

Par exemple, étudier l'impact de la lutte chimique (bromadiolone) contre le campagnol terrestre sur certaines espèces (Milan royal) afin de pouvoir proposer des modifications (à mettre en œuvre lors des phases de pullulation).

### Méthodes et moyens techniques

Etudes ponctuelles, méthodologie de suivi des populations.  
Veille scientifique bibliographique.

### Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

**Résultat(s) attendu(s) :** Identification de menaces

**Indicateur(s) de suivi :** Etudes réalisées  
Méthodes de suivi élaboré

### Mise en œuvre et partenaire(s)

**Maître d'ouvrage pressenti :** structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis:** LPO, scientifique

**Partenaires privilégiés :** Acteurs locaux

### Actions et programmes liés

Toutes

**Coût estimatif**

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Recherche bibliographique et application au contexte local : 5 000 euros Etude spécifique sur la bromadiolone : 10 000 euros Etude ponctuelle de suivi de population selon différent contextes agricoles : 55 000 euros	MEDD - Titre 6
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
Université	O		
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires			
AUTRES			
Associations			
LPO	O		
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 25	* *		5 000	10 000	25 000	10 000	20 000

	Fonctionnement	Investissement
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>		<b>70 000 euros</b>
<b>Détail plan de financement</b>	MEDD titre 4 :	MEDD titre 6 : 100%

**Action sui 26    Contrôler l'efficacité des actions sur les habitats des espèces**

Thème : Suivi

Priorité : \*

**Justification et champ d'application / Objectif visé**

Les actions de gestion doivent être évaluées au niveau de l'environnement.

**Principe**

Permettre de vérifier la pertinence des mesures mises en œuvre et de proposer les ajustements nécessaires.  
Refaire la cartographie des habitats en fin de DOCOB.

**Méthodes et moyens techniques**

Etudes périodiques et cartographie finale.

**Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi**

**Résultat(s) attendu(s) :** Suivi cartographique des actions réalisées, et impact sur la faune

**Indicateur(s) de suivi :** Cartes et études réalisées

**Mise en œuvre et partenaire(s)**

**Maître d'ouvrage pressenti :** structure animatrice

**Maîtres d'œuvre pressentis:** LPO

**Partenaires privilégiés :** ONF, CBNMC, APN, Scientifique

**Actions et programmes liés**

Toutes

**Coût estimatif**

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Etude périodiques : 5 000 euros Carte finale de l'occupation du sol : 6 000 euros	MEDD - Titre 6
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
Structure animatrice	O		
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires			
AUTRES			
Associations			
LPO	O		
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 26	*		2 500		2 500		6 000

	Fonctionnement	Investissement
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>		<b>11 000 euros</b>
<b>Détail plan de financement</b>	MEDD titre 4 :	MEDD titre 6 : 100%

## Récapitulatif financier global

### Suivant les années de programmation

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Ani 1	***	14 400	14 400	14 400	14 400	14 400	14 400
Com 2	***	18 700	5 700	5 700	5 700	5 700	5 700
Com 3	**	4 500	16 500	4 500	4 500	4 500	4 500
Com 4	*	49 500	29 500	31 500	19 500	7 500	7 500
Gest 5 (hors CAD)	***						
Gest 6	***	15 000	35 000	55 000	75 000	95 000	115 000
Gest 7	**		1 000	1 000	2 000		
Gest 8	***	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Gest 9	***	10 000	10 000	10 000	9 000		
Gest 11	***		900	2 300			
Gest 16	***			4 000			
Gest 19	*		3 000	2 000	1 500	1 500	2 000
Gest 24	***	20 000	14 000	2 000	2 000	17 000	27 000
Gest 25	**		5 000	10 000	25 000	10 000	20 000
Gest 26	*		2 500		2 500		6 000

## Source de financement potentielles

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Ani 1</b>	MEDD titre 4 : 100 %	MEDD titre 6 :
<b>Com 2</b>	MEDD titre 4 : 34 200 euros	MEDD titre 6 : 13 000 euros
<b>Com 3</b>	27 000 euros MEDD titre 4 : 50% Collectivité locale : 50%	MEDD titre 6 : 12 000 euros (100 %)
<b>Com 4</b>	45 000 euros MEDD titre 4 : 20 % Collectivité local : 40 % Autres : 20 000 euros 40 %	100 000 euros MEDD titre 6 : 50 % Collectivité locale : 50 %
<b>Gest 5 (hors CAD)</b>	MEDD titre 4 : CAD : 2 000 000 euros	
<b>Gest 6</b>	MEDD titre 4 :100% diagnostics Contrats N2000 : 31 5000 euros	
<b>Gest 7</b>	MEDD titre 4 : 100%	
<b>Gest 8</b>	30 000 euros MEDD titre 4 :25% FFCAD : 60% Autres (FEOGA, ...) : 15%	
<b>Gest 9</b>		39 000 euros MEDD titre 6 : 50% FNADT : 25% FEOGA : 15% FFCAD : 10%
<b>Gest 11</b>	3 200 euros MEDD titre 4 : 50 % SMAD, Collectivités locales : 50 %	MEDD titre 6 :
<b>Gest 16</b>	MEDD titre 4 : 100 %	MEDD titre 6 :
<b>Gest 19</b>	MEDD titre 4 : 100%	MEDD titre 6 : 100%
<b>Gest 24</b>		MEDD titre 6 : 100%
<b>Gest 25</b>		MEDD titre 6 : 100%
<b>Gest 26</b>		MEDD titre 6 : 100%

# BIBLIOGRAPHIE

## Juridique

### Etat Français

29/03/93	Décret n° 93-742 : procédure d'autorisation et de déclaration
29/03/93	Décret n° 93-743 : nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration, modifié en 1999
24/12/99	Circulaire ATEE 0090017C : création et vidange de plans d'eau, protection des zones humides
11/04/01	Ordonnance : transposition des directives Oiseau et NATURA 2000
08/11/01	Décret n° 2001-1031 : Désignation des sites
08/11/01	Code rural, Article R214-18 : Désignation des sites NATURA 2000
08/11/01	Code rural, Articles R214-18 à R214-22 : Désignation des sites ZSC et ZPS
20/12/01	Décret n° 2001-1216 : Gestion des sites
20/12/01	Code rural, Articles R214-23 à R214-33 : Sites NATURA 2000 DOCOB et gestion des sites
20/12/01	Code rural, Articles R214-34 à R214-39 évaluation d'incendie
03/05/02	Circulaire MATE/MAP/DEPSE n° 162

### Conférence des Nations Unies

3-14/06/92 Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement - Principes de gestion des forêts

### Préfectures

15/06/89 Contrat de Rivières Sioule Circulaire MATE/MAP/DEPSE n° 162

## Autres références

		Délimitation de secteurs écologique remarquables en vue de leur étude botanique approfondie (sur la Vallée de la Sioule)
A. BONNET, CSP Auvergne-Limousin	01/07/92	Appréciation de la capacité d'accueil de la rivière Sioule pour le saumon atlantique
CBNMC - B. GRAVELAT	01/12/01	Compléments typologiques sur les habitats naturels en vue de leur cartographie
Comité de bassin	18/06/05	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE)
CSTC - G. GUILHOT	20/06/05	Recherche des causes de disparition du bassin de Garenne sur la région des Combrailles
DDAF - M. MOUTON	18/06/05	Schéma départemental de vocation piscicole du Puy de Dôme
DIREN Auvergne	01/08/01	Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sioule (SAGE)
DIREN Auvergne - SEMA	18/06/05	Etude du réseau hydrographique du bassin de la Sioule

LEGTA Vendôme - P. ANDRE	22/06/05	Bilan de l'opération "Garennes artificielles dans le Puy de Dôme"
LPO Auvergne - P. TOUMET R. RIOLS	01/10/01	Etat des lieux de 4 espèces de l'annexe I de la Directive "Oiseaux" dans la ZICO AE 03
LPO Auvergne - P. TOUMET R. RIOLS	01/04/01	Cartographie des grands milieux nécessaires aux espèces de la Directive Oiseaux
Ministère de l'écologie et du développement durable	18/12/02	Dossier d'information NATURA 2000
Ministère de l'écologie et du développement durable	1998	Guide méthodologique des documents d'objectifs NATURA 2000
Ministère de l'écologie et du développement durable	nov. 1999	10 questions, 10 réponses. Directive Habitats. Vers le réseau Natura 2000
Ministère de l'écologie et du développement durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, Museum National d'Histoire naturelle	2002	Cahier d'habitats NATURA 2000 : Tome 7, Espèces animales
Ministère de l'écologie et du développement durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, Museum National d'Histoire naturelle	2001	Cahier d'habitats NATURA 2000 : Tome 1, Habitats forestiers
Ministère de l'écologie et du développement durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, Museum National d'Histoire naturelle	2001	Cahier d'habitats NATURA 2000 : Tome 3, Habitats humides
Ministère de l'écologie et du développement durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, Museum National d'Histoire naturelle	2002	Cahier d'habitats NATURA 2000 : Tome 5, Habitats rocheux
Muséum d'Histoire Naturelle	déc-95	Vertébrés et principaux Invertébrés - Inventaire de la faune de France
Observatoire du Patrimoine Naturel d'Auvergne	1998	Atlas des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique d'Auvergne
Office National des forêts, WWF, Muséum d'Histoire Naturelle	mar-95	Le livre rouge - Inventaire de la faune menacée en France
Préfecture de Région Auvergne, Conseil Régional	juil. 2000	Plan Régional pour l'Environnement
SMADC	01/08/02	Diagnostic territorial
SMADC - M. BERGER	22/06/05	Le Bassin Hydrographique de la Sioule, un enjeu pour le développement durable des dix prochaines années
SMADC - MM. MONESTIER et LAVINA	17/06/05	Géologie et minéralogie - Histoire des mines Coll. Combrailles et Patrimoine
SMADC – SMAT du Val de Sioule		Charte relative à la pratique de la pêche et des activités des sports d'eau vive sur la Sioule